

BURKINA FASO

**Ministère de la justice, des droits humains et de la
promotion civique**



**Tableau de bord statistique 2020 des droits
humains et de la promotion civique**

[Edition 2021](#)

BURKINA FASO

**Ministère de la justice, des droits humains et de la
promotion civique**



**Tableau de bord statistique 2020 des droits
humains et de la promotion civique**

[Edition 2021](#)

Avant-propos

Depuis 2016, le ministère en charge des droits humains et de la promotion civique s'est inscrit dans la dynamique de production de statistiques afin de capitaliser les actions concourant à la mise en œuvre de la politique sectorielle « Justice et Droits humains ». La vision de cette politique sectorielle, à l'horizon 2027, est que « **le Burkina Faso dispose d'une justice crédible, accessible à tous et respectueuse des règles d'un Etat de droit qui garantit aux femmes et aux hommes l'effectivité de leurs droits, pour une Nation pacifique et solidaire** ». C'est ainsi qu'un annuaire statistique et un tableau de bord des droits humains et de la promotion civique sont élaborés chaque année et mis à la disposition des populations et des acteurs.

Le tableau de bord est un document complémentaire de l'annuaire statistique qui fournit des informations quantitatives et analytiques sur les actions et les résultats atteints dans le domaine des droits et du civisme par le ministère et les autres structures. Il décrit l'organisation et les moyens du ministère et présente les données sur les efforts en termes d'amélioration des indicateurs des droits humains, de la promotion civique et du droit international humanitaire. Il fait également ressortir les insuffisances enregistrées dans ces domaines.

Malgré les efforts déployés dans la réalisation de cette œuvre, celle-ci n'est pas exempte d'insuffisances. Aussi sommes-nous ouverts à toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

Je renouvelle ma profonde gratitude aux partenaires techniques et financiers et aux autres départements ministériels et institutions pour les efforts consentis pour l'effectivité des droits humains au Burkina Faso. Je profite également de l'occasion pour formuler mes remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration du présent tableau de bord.

J'ose espérer que ce document répondra à vos attentes et à vos besoins statistiques dans le domaine des droits humains, de la promotion civique et du droit international humanitaire au Burkina Faso.

La Ministre de la Justice, des Droits humains
et de la Promotion civique, Garde des Sceaux

Victoria OUEDRAOGO/KIBORA
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Table des matières

Avant-propos	5
Table des matières	7
Sigles et abréviations.....	8
Note méthodologique.....	10
I. Organisation du MDHPC	11
I.1. Présentation des structures du ministère	12
I.2. Schéma de l'organigramme du MDHPC.....	20
II. Moyens du Ministère	21
II.1. Personnel du ministère	22
II.2. Budget du ministère	24
III. Activités du MDHPC	27
III.1. Droits humains et droit international humanitaire	28
III.2. Documentation et écoute	30
III.3. Protection des droits humains	32
III.4. Civisme, tolérance et paix	34
IV. Situation de quelques droits humains.....	37
IV.1. Droits civils et politiques.....	38
IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique	38
IV.1.2. Droit d'accès à la justice	40
IV.1.3. Liberté matrimoniale.....	42
IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information	44
IV.2. Droits économiques, sociaux et culturels	46
IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2)	46
IV.2.2. Droit à l'éducation (2/2)	48
IV.2.3. Droit à la santé.....	50
IV.2.4. Droit à un niveau de vie suffisant (1/2)	52
IV.2.5. Droit à un niveau de vie suffisant (2/2)	54
IV.2.6. Droit au travail et à la sécurité sociale	56
IV.3. Droits catégoriels.....	58
IV.3.1. Droits de l'enfant	58
IV.3.2. Droits de la femme.....	60
IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté	62
V. Situation de quelques indicateurs du civisme.....	65
Situation de quelques indicateurs du civisme	66
Chiffres clés	68
Liste des tableaux	70
Liste des graphiques.....	71

Sigles et abréviations

ADH	Assistant en droits humains
BIT	Bureau international du travail
CASEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CD	Citation directe
CDH	Conseiller en droits humains
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CIEODH	Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains
CIMDH	Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DAD	Direction des archives et de la documentation
DAF	Direction de l'administration et des finances
DCP	Droits civils et politiques
DDII	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DESC	Droits économiques sociaux et culturels
DGDDH	Direction générale de la défense des droits humains
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPC	Direction générale de la promotion civique
DGPDH	Direction générale de la promotion des droits humains
DIH	Droit international humanitaire
DMP	Direction des marchés publics
DP	Direction du partenariat
DPVDH	Direction de la protection contre les violations des droits humains
DRDHPC	Direction régionale des droits humains et de la promotion civique
DRH	Direction des ressources humaines
DS	Droits de solidarité
DSAI	Direction du suivi des accords internationaux
DSI	Département de la sensibilisation et de l'information
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
EPU	Examen périodique universel
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
F	Femme / Féminin / Fille
FAJ	Fonds d'assistance judiciaire
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FD	Flagrant délit
FDS	Forces de défense et de sécurité
G	Garçon
GSP	Garde de sécurité pénitentiaire
H	Homme
IB	Infirmier breveté
IDE	Infirmier diplômé d'Etat
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie

ITS	Inspection technique des services
jrs	Jours
km	Kilomètre
M	Masculin
MACO	Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou
MDHPC	Ministère des droits humains et de la promotion civique
MEA	Ministère de l'eau et de l'assainissement
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MJ	Ministère de la justice
nd	Non disponible (information non disponible à la source)
ODEPREGECC	Observatoire départemental de prévention et de gestion des conflits communautaires
OMD	Ordre de mise à disposition
ONG	Organisation non gouvernementale
OPPREGECC	Observatoire provincial de prévention et de gestion des conflits communautaires
OREPREGECC	Observatoire régional de prévention et de gestion des conflits communautaires
OSC	Organisation de la société civile
OVPREGECC	Observatoire villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires
PHS	Prison de haute sécurité
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PNDES	Plan national de développement économique et social
PTF	Partenaire technique et financier
RMAT	Rayon moyen d'action théorique
SFE/ME	Sage-femme d'Etat/maïeuticien d'Etat
SIEODH	Service d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains
SP/CIMDH	Secrétariat permanent du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire
SP/ONAPREGECC	Secrétariat permanent de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
TAP	Taux d'achèvement au primaire
TACH	Taux d'achèvement au post-primaire ou au secondaire
TBA	Taux brut d'admission
TBS	Taux brut de scolarisation
TGI	Tribunal de grande instance

Note méthodologique

Le tableau de bord 2020 présente une analyse des évolutions et des tendances des données contenues dans l'annuaire statistique 2020 des droits humains et de la promotion civique. La méthodologie d'élaboration de ce document a consisté à l'actualisation des tableaux et graphiques à partir dudit annuaire, à l'analyse des données et à la validation du document.

La conception des tableaux synthétiques et des graphiques, le calcul de certains indicateurs (les taux, les proportions, les ratios, etc.) et les analyses sont faits par une équipe d'élaboration issue d'une part, des structures techniques en charge des statistiques, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des finances et d'autre part, des structures en charge des droits humains et de la promotion civique. L'évolution des indicateurs est particulièrement appréhendée sous une analyse comparative avec les années antérieures selon la disponibilité des informations. Ainsi, l'analyse comparative des indicateurs par localité, par sexe, par type de structure et par type de personnel est utilisée. Les graphiques, conçus sous Microsoft Excel, facilitent la compréhension et l'analyse des données.

I. Organisation du MDHPC

I.1. Présentation des structures du ministère

L'organisation du Ministère des droits humains et de la promotion civique (MDHPC) est régie par le décret n° 2019-0361/PRES/PM/MDHPC du 30 avril 2019. Conformément à cet organigramme, le ministère est structuré autour du Cabinet du Ministre et du Secrétariat général.

A. Le Cabinet du Ministre

Le Cabinet du Ministre comprend :

Le Directeur de cabinet

Il est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du Cabinet du Ministre ;
- d'assister le Ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et de traiter tout courrier qu'il pourrait lui confier ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions.

Les Conseillers techniques

Les Conseillers techniques (CT) assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Ministre.

Les Chargés de mission

La cellule des Chargés de mission regroupe entre autres, des cadres du département ayant occupé de hautes fonctions politiques et / ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique ou des droits humains qui leur sont confiés par le Ministre.

L'Inspection technique des services

L'Inspection technique des services (ITS) contrôle l'application de la politique du département, le fonctionnement des services, projets et programmes. Elle est chargée :

- de l'appui-conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'activités des services ainsi que des projets et programmes ;
- du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services, projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services, projets et programmes ;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services et projets ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère.

Les Secrétariats techniques

Ils sont créés pour exécuter des missions conjoncturelles ou temporaires. Placé sous l'autorité d'un Secrétaire technique, le secrétariat technique peut être organisé en départements.

Le Secrétariat permanent du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire

Le Secrétariat permanent du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire (SP/CIMDH) assure le suivi des activités dudit comité. A ce titre, il est chargé de :

- suivre les activités du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire ;
- diffuser le droit international humanitaire ;
- suivre la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Le Secrétariat permanent de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires

Le Secrétariat permanent de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (SP/ONAPREGECC) assure la coordination des activités de prévention et de gestion des conflits communautaires des démembrements de l'ONAPREGECC.

Le Secrétariat particulier

Le Secrétariat particulier (SP) assure la réception, le traitement et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du Ministre. Il organise l'emploi du temps du Ministre en collaboration avec le Directeur de cabinet et le protocole.

Le Protocole du Ministre

Le Protocole du Ministre est chargé, en relation avec le Protocole d'Etat, de l'organisation des cérémonies du département, des audiences et des déplacements officiels du Ministre.

Le Comité ministériel de lutte contre le Sida et les IST

Le Comité ministériel de lutte contre le SIDA (CMLS) du Ministère des droits humains et de la promotion civique assure la coordination des activités de lutte contre le Virus d'immunodéficience humaine / Syndrome immunodéficitaire acquis (VIH/SIDA) et les Infections sexuellement transmissibles (IST) au ministère.

La Sécurité du Ministre

Elle est chargée de la sécurité du ministre, chef de département et des installations du ministère.

B. Le Secrétariat général

Le Secrétariat général (SG) assiste le Ministre dans la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de droits humains et de promotion civique. Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées et des structures de mission du ministère. Il comprend :

1. Les services du Secrétariat général

Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le Secrétaire général dispose :

d'un Secrétariat particulier

Le Secrétariat particulier du Secrétariat général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du Secrétaire général, de la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, déconcentrées et de mission et en direction desdites structures.

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre.

d'un Bureau d'études

Le Bureau d'études (BE) est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq (05) au plus, désignés parmi les cadres supérieurs en raison de leurs compétences techniques. Il est chargé :

- d'étudier et de faire la synthèse des dossiers qui lui sont confiés ;
- d'élaborer les projets de correspondance ;
- d'assister le Secrétaire général dans le traitement de tout dossier que celui-ci leur confie.

d'un Service central du courrier

Le Service central du courrier (SCC) assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au Secrétariat particulier du Secrétaire général. Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère. Il est chargé de la reproduction des documents du ministère et de leur reliure.

d'un Service chargé de l'accueil et de l'information des usagers

Le Service chargé de l'accueil et de l'information des usagers (SAIU) assure un accueil et une orientation des usagers et partenaires du ministère.

2. Les structures centrales

La Direction générale de la défense des droits humains

La Direction générale de la défense des droits humains (DGDDH) est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du ministère en matière de protection et défense des droits humains. Elle est chargée :

- d'élaborer des rapports destinés aux instances de suivi des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de mettre en place une base de données des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'œuvrer à la mise en conformité de la législation nationale aux accords internationaux relatifs aux droits humains ratifiés ;
- d'assurer la participation efficace aux rencontres régionales et internationales sur les droits humains et de veiller à la prise en compte des droits humains dans l'élaboration de la législation et des procédures nationales ;
- de vulgariser les accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'assurer la formation des acteurs nationaux chargés de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de suivre la coopération avec les institutions et mécanismes régionaux et internationaux traitant des questions des droits humains ;
- de recevoir, étudier et donner des avis sur les dossiers de réclamations relatives à la violation de leurs droits ;
- de contribuer au respect des droits humains dans les lieux de détention ;

- de contribuer au renforcement et à la protection des droits des personnes vulnérables ;
- de contribuer par la médiation à la gestion des conflits communautaires ;
- de mettre en œuvre toutes mesures susceptibles d'assurer la meilleure protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'élaboration des normes de protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'application effective des normes de protection des droits catégoriels.

La Direction générale de la promotion des droits humains

La Direction générale de la promotion des droits humains (DGPDH) est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du ministère en matière de droits humains et de suivi du partenariat. Elle est chargée :

- d'informer, de former, et de sensibiliser les citoyens sur leurs droits ;
- de vulgariser les textes et documents relatifs aux droits humains ;
- d'introduire l'éducation aux droits humains dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de promouvoir une culture des droits humains ;
- de mettre en œuvre des mesures spécifiques tendant à promouvoir et à consolider les droits catégoriels ;
- de fournir un appui-conseil aux partenaires du Ministère pour les actions concernant la promotion des droits humains ;
- de former les organisations de la société civile en droits humains ;
- de suivre les activités des institutions et organisations partenaires du Ministère ;
- de contribuer à la promotion de la délivrance des actes d'état civil aux citoyens.

La Direction générale de la promotion civique

La Direction générale de la promotion civique (DGPC) est chargée de :

- l'information, de la formation et de la sensibilisation des populations et des autres acteurs publics et privés en matière de civisme et de citoyenneté ;
- l'organisation de fora sur le civisme et la citoyenneté et la mise en œuvre des recommandations ;
- la vulgarisation de textes et documents relatifs au civisme et à la citoyenneté ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie qui conduit les citoyens, conscients de leurs droits et devoirs, à adopter un comportement civique ;
- l'introduction de l'éducation au civisme, à la citoyenneté dans le système d'éducation formelle et non formelle en relation avec les ministères compétents ;
- la prise de mesures tendant à promouvoir le respect, l'attachement et le dévouement des citoyens pour la patrie, la collectivité, la famille et les individus ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme de communication et d'information sur le civisme ;
- la contribution à la promotion de la délivrance des actes de l'état civil ;
- la promotion d'une prise de conscience par les opinions publiques des pays membres des organisations sous régionales et régionales d'un besoin commun de civisme, de sécurité et de protection de notre environnement ;

- la promotion d'une culture de tolérance et de paix ;
- la mise en œuvre des mesures spécifiques tendant à lutter contre les actes de violence et d'incivisme ;
- la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix ;
- la prévention des conflits communautaires ;
- la promotion des mécanismes endogènes de paix et de tolérance.

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) est chargée de la conception, de la programmation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des actions de développement du ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques du ministère ;
- d'organiser les revues à mi-parcours et annuelles de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- d'élaborer le programme d'activités consolidé du ministère ;
- d'élaborer les rapports d'activités consolidés (mi-parcours et annuels) du ministère ;
- de préparer les cadres de concertation sectorielle notamment les Conseils d'administration du secteur ministériel (CASEM), Conseils de cabinet, Comités de pilotage, Cadres sectoriels de dialogue et de suivre la mise en œuvre des recommandations issues de ces cadres ;
- de suivre les relations de coopération avec les partenaires ;
- de contribuer à mobiliser les financements au profit du ministère par l'organisation des tables rondes sectorielles ;
- d'élaborer le programme d'investissement public et de suivre son exécution en collaboration avec la direction de l'administration et des finances ;
- de suivre et évaluer les projets et programmes sous tutelle du ministère et élaborer des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- d'identifier et de suivre les actions des intervenants extérieurs (autres projets et programmes intervenant au ministère, ONG, OSC, secteur privé et collectivités territoriales) par des rapports périodiques en terme de contribution à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de collecter, de centraliser les données, de les traiter et de produire les statistiques sectorielles et de les diffuser ;
- d'élaborer les documents de planification opérationnelle du ministère ;
- de proposer toute étude nécessaire à la dynamisation du ministère.

Le Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains

Le Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains (CIEODH) est chargé :

- d'informer le public sur les droits humains et le civisme ;
- de tenir et mettre à la disposition du public de la documentation sur les droits humains et le civisme ;

- de collecter l'information sur les droits humains et le civisme en vue de les mettre à la disposition de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
- de recevoir, d'écouter et d'orienter les citoyens porteurs de réclamations relatives aux violations en matière de droits humains ;
- de traiter et de suivre les cas de violations et d'atteintes aux droits humains enregistrées lors des écoutes en collaboration avec toutes structures concernées ;
- d'organiser toutes activités susceptibles d'améliorer l'accès à l'information, la documentation, l'écoute et l'orientation du public sur les droits humains.

La Direction de l'administration des finances

La Direction de l'administration des finances (DAF) est chargée de la gestion des moyens financiers et matériels du Ministère. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer et d'exécuter le budget du ministère ;
- d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- de conduire le processus de mise en place du budget-programme du ministère en collaboration avec la DGESS ;
- de produire les rapports périodiques sur l'exécution du budget du ministère.

La Direction des marchés publics

La Direction des marchés publics (DMP) a pour mission de gérer le processus de la commande publique du département. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer le plan général annuel de passation des marchés publics du ministère et de produire les rapports périodiques de son exécution ;
- d'élaborer l'avis général de passation des marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- d'assurer la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics et des délégations de services publics.

La Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines (DRH) a pour mission d'assurer en relation avec le ministère chargé de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du département. Elle est chargée :

- de veiller à l'application du régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- d'assurer une gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines du ministère et de participer au recrutement de son personnel ;
- de contribuer au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
- de concevoir et de mettre en œuvre des plans et programmes de formation des agents du ministère ;
- de contribuer à l'élaboration du volet dépenses de personnel du budget du ministère et de suivre son exécution ;

- de proposer l'engagement et la liquidation des dépenses de personnel conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de productivité du personnel du ministère ;
- d'élaborer et mettre en œuvre la politique sociale et coordonner les initiatives en la matière ;
- d'apporter un appui-conseil en gestion des ressources humaines aux structures du ministère.

La Direction de la communication et de la presse ministérielle

La Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) coordonne et gère les activités de communication interne et externe du ministère. A ce titre, elle est chargée :

- d'assurer les revues de presse et les synthèses de l'actualité à l'attention du ministère ;
- de réaliser des dossiers de presse de l'actualité ;
- de gérer les relations publiques du ministère avec les institutions ;
- de publier et de gérer les périodiques du département ;
- d'assurer les relations avec les organes de presse nationaux et les correspondants de la presse étrangère ;
- de mettre à jour la documentation et les statistiques de presse ayant un rapport avec les activités du ministère ;
- d'assurer la mise à jour du site web du ministère en collaboration avec la DSI ;
- d'assurer la vulgarisation de la politique du ministère ;
- de contribuer à la production des chroniques du gouvernement et à l'animation des points de presse du gouvernement en collaboration avec les services d'informations du Gouvernement.

La Direction des archives et de la documentation

La Direction des archives et de la documentation (DAD) a pour mission le traitement, la gestion et la conservation de la mémoire documentaire du ministère. A ce titre, elle est chargée :

- de constituer, sauvegarder et gérer le patrimoine archivistique et documentaire du ministère ;
- d'appliquer la politique d'archivage et de documentation du ministère en relation avec le Centre national des archives ;
- de concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion d'archives en fonction de la réglementation en vigueur et de l'organisation du ministère des droits humains et de la promotion civique ;
- d'optimiser les conditions de stockage et de conservation des documents et les espaces en conséquence, de manière prospective ;
- de veiller au respect des conditions de communication des documents, avec pour objectif général de permettre l'accès rapide aux documents ;
- d'opérer le tri et gérer les versements aux administrations des archives, en tenant compte des contraintes légales et des durées d'utilité administrative ;
- de repérer l'information professionnelle utile à son unité et réaliser les résumés signalétiques ;
- d'assurer le catalogage et l'indexation des documents courants avec le langage archivistique approprié ;

- de rechercher et sélectionner l'information et les prestations documentaires appropriées aux besoins d'informations des utilisateurs ;
- de former et accompagner les utilisateurs dans leurs démarches de recherche d'informations.

La Direction des services informatiques

La Direction des services informatiques (DSI) est chargée :

- d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère des Droits humains et de la Promotion civique ;
- d'exécuter les tâches d'informatisation du ministère ;
- d'assurer l'administration des bases de données du ministère ;
- d'assurer la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du ministère ;
- d'exploiter les applications fonctionnelles ;
- d'assurer la sécurité du système informatique ;
- d'assurer la maintenance du matériel informatique ;
- d'assurer les actions de formation du personnel et de développement dans le domaine informatique ;
- de mettre à la disposition des services du ministère des modules permettant d'élaborer des statistiques fiables ;
- d'assurer le développement des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère.

La Direction du développement institutionnel et de l'innovation

La Direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) est chargée de :

- promouvoir la culture du résultat au sein du ministère ;
- concevoir et mettre en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et standards internationaux ;
- assurer le pilotage du processus de la gestion du changement dans le cadre des réformes institutionnelles et organisationnelles ;
- établir une catégorie des processus et définir les procédures correspondantes ;
- contribuer à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère ;
- procéder à l'évaluation des performances des structures administratives.

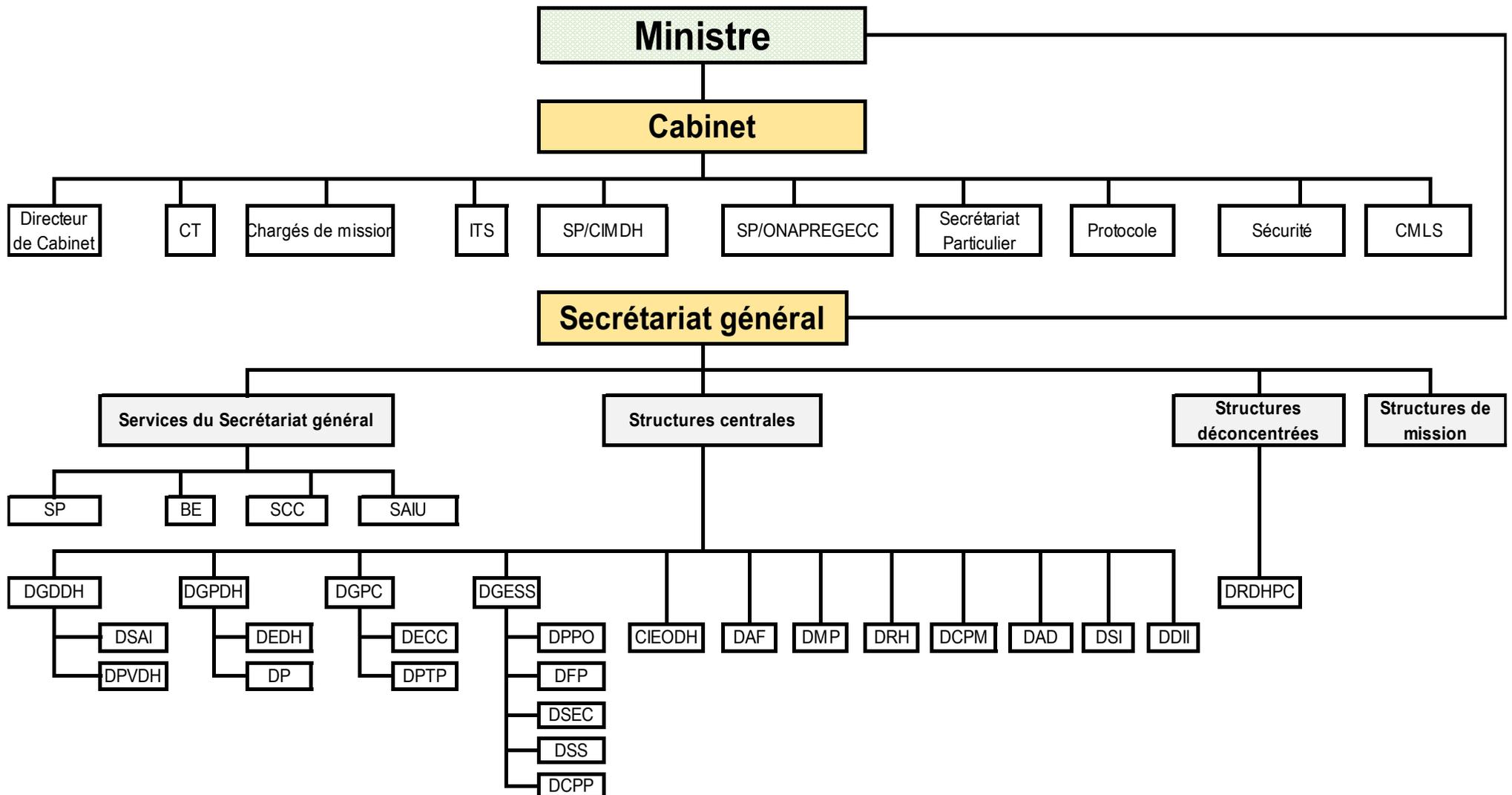
3. Les structures déconcentrées

Les Directions régionales des droits humains et de la promotion civique (DRDHPC) constituent les structures déconcentrées du ministère des droits humains et de la promotion civique. Elles assurent la mise en œuvre des missions du ministère au niveau régional.

4. Les structures de mission

Elles concourent à l'exécution des missions conjoncturelles ou temporaires. Elles sont mises en place en cas de besoin.

I.2. Schéma de l'organigramme du MDHPC



II. Moyens du Ministère

II.1. Personnel du ministère

Points saillants :

- Hausse de 2,5% du personnel spécifique ;
- Près de 3 agents sur 5 ont moins de 10 ans de service.

Commentaire général :

Sur un effectif total de 416 agents en 2020, 289 sont du personnel spécifique des droits humains, soit 69,5%. Ce personnel spécifique se compose d'Assistants en droits humains (49,1%) et de Conseillers en droits humains (50,9%). Par rapport à 2019, l'effectif du personnel spécifique a connu une légère hausse de 2,5% passant de 282 à 289.

Par ailleurs, au cours de la période 2015-2020, l'effectif du personnel spécifique, quel que soit l'emploi, connaît une évolution croissante et continue, passant de 185 à 289, soit une augmentation annuelle moyenne de 9,3%. En outre, en 2020, la proportion de femmes est 28,7% contre 29,1% en 2019.

Selon la position, 48,4% des agents sont au niveau central, 35,3% dans les directions régionales (DRDHPC), 12,1% en sorties temporaires (disponibilité, mise à disposition et détachement) et 4,2% en position de stage.

Pour l'ancienneté dans l'administration publique, près de 3 agents sur 5 (57,8%) ont moins de 10 ans de service. En outre, 55,7% du personnel ont un âge compris entre 36 et 45 ans et 38,4% entre 26 et 35 ans.

Tableau 1 : Effectifs du personnel du ministère au 31 décembre

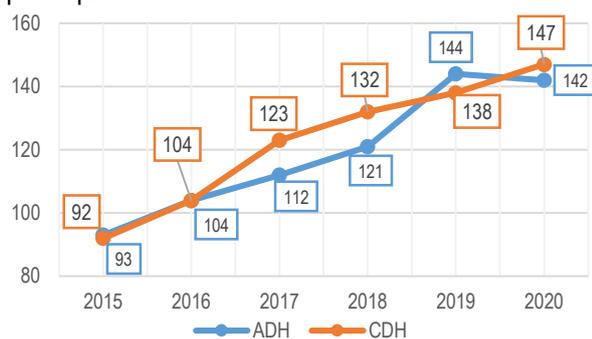
	2011*	2012	2013	2014	2015*	2016*	2017*	2018*	2019	2020
Personnel DH	-	nd	nd	nd	185	208	235	253	282	289
Magistrats	428	nd	nd	nd	505	538	559	559	1	1
Greffiers	368	nd	nd	nd	449	482	493	541	0	0
GSP	1 472	nd	nd	nd	2 030	2 032	2 113	2 410	1	2
Autre personnel	0	nd	nd	nd	252	247	335	339	100	124
Ensemble	2 268	nd	nd	nd	3 421	3 507	3 735	4 102	384	416

* Données du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique.

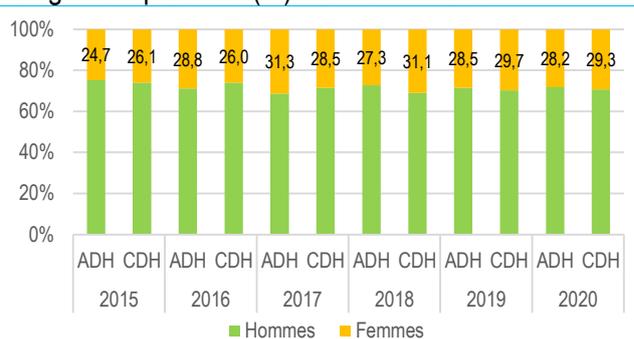
Tableau 2 : Effectif du personnel spécifique par sexe, par position et par catégorie au 31 décembre

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH
Sexe												
Hommes	70	68	74	77	77	88	88	91	103	97	102	104
Femmes	23	24	30	27	35	35	33	41	41	41	40	43
Position												
Structures centrales et rattachées	48	41	54	57	58	65	53	69	59	73	64	76
Directions régionales	41	38	38	32	43	48	47	50	59	42	59	43
Disponibilité	2	1	2	3	2	3	3	3	5	6	7	06
Mise à disposition	1	1	4	1	4	1	2	5	1	9	1	10
Détachement/Mission onusienne	1	1	6	0	5	0	0	5	0	8	0	11
Stage	0	10	0	11	0	6	16	0	20	0	11	1
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	93	92	104	104	112	123	121	132	144	138	142	147

Graphique 1 : Evolution des effectifs du personnel spécifique



Graphique 2 : Répartition du personnel spécifique par catégorie et par sexe (%) au 31 décembre



Graphique 3 : Répartition du personnel spécifique par ancienneté dans l'administration au 31 décembre 2020

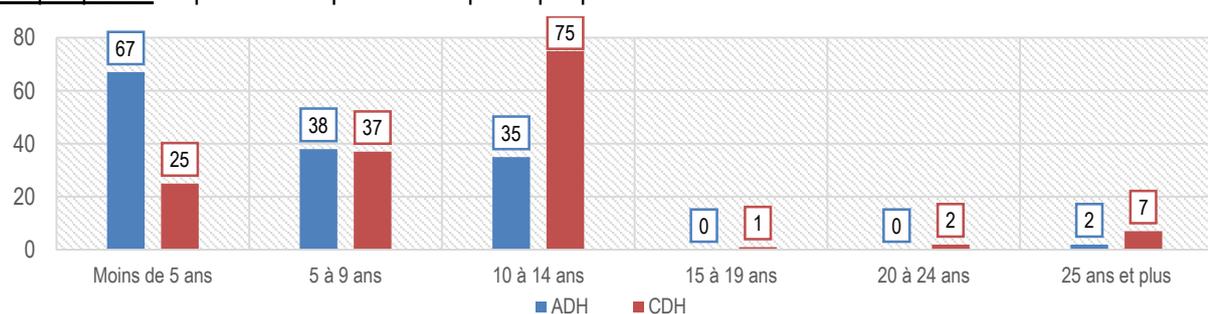


Tableau 3 : Effectifs du personnel spécifique (ADH et CDH) selon la tranche d'âge au 31 décembre 2020

Tranche d'âge	2018		2019		2020	
	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH
18 à 25 ans	2	0	4	0	1	0
26 à 35 ans	75	53	82	41	81	30
36 à 45 ans	41	73	52	89	52	108
46 à 55 ans	1	5	4	7	6	7
56 ans et plus	2	1	2	1	2	2
Total	121	132	144	138	142	147

II.2. Budget du ministère

Points saillants :

- Hausse de près de 50% des dotations budgétaires ;
- Hausse de 130,4% des financements de l'Etat ;
- Moins de 50% de taux de consommation des allocations budgétaires.

Commentaire général

En 2020, les allocations budgétaires du MDHPC s'élevaient à 2 351,5 millions de FCFA contre 1 590,9 millions en 2019 soit une hausse de 47,8%. Cette hausse est imputable à la hausse des dotations budgétaires accordées par l'Etat. En effet, d'un montant de 877,1 millions en 2019, les allocations allouées par l'Etat sont passées à 2 020,8 millions en 2020 soit une hausse de 130,4%. Ainsi, en 2020, la part de l'Etat dans les allocations budgétaires se situe à 85,9% contre 55,1% en 2019. Cependant, les dotations budgétaires accordées par les partenaires techniques et financiers ont connu une baisse de plus de 50% passant ainsi de 713,8 millions en 2019 à 330,7 millions en 2020.

En termes de consommation du budget, seulement 46,1% des montants alloués ont été effectivement dépensés par le ministère en 2020 contre 99,9% en 2019. Ce faible taux d'absorption s'explique par la faible consommation des dépenses en personnel. En effet, sur une dotation de 904,57 millions de FCFA, les dépenses du personnel se chiffrent à seulement 1,85 millions soit un taux d'absorption de 0,2%. Par ailleurs, les consommations budgétaires des crédits délégués des DRDHPC se situent à 30,0 millions de FCFA en 2020 pour une dotation de 31,3 millions de FCFA, soit un taux d'absorption de 95,8%.

Tableau 4 : Allocations et consommations budgétaires du ministère (en millions de FCFA)

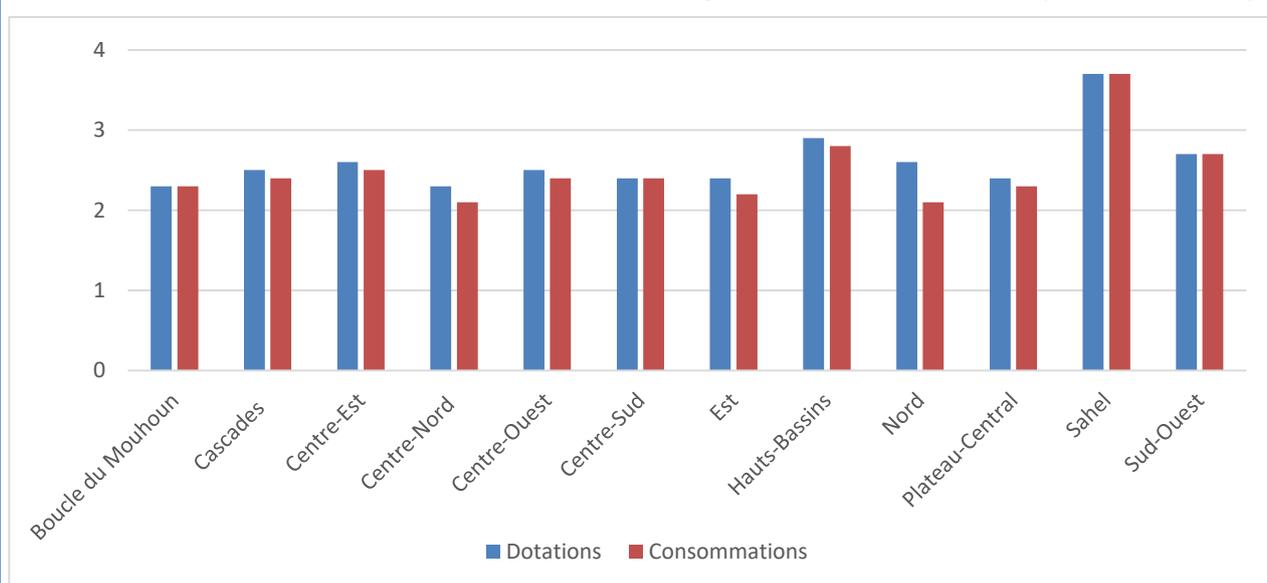
	2011	2012*	2013	2014	2015*	2016*	2017*	2018*	2019	2020
Allocations budgétaires	372,5	10 057,4	761,7	1 321,6	16 809,3	20 150,8	27 150,2	31 275,2	1 590,9	2 351,5
<i>Dont investissements</i>	0,0	3 163,2	157,2	474,0	3 100,8	2 065,8	7 328,2	8 166,0	845,0	867,8
Consommations budgétaires	353,5	9 582,5	742,6	1 480,3	15 987,2	19 916,4	24 080,1	21 180,9	1 589,4	1 084,6
<i>Dont investissements</i>	0,0	3 130,7	146,5	303,7	2 588,2	1 872,5	3 593,9	5 824,2	843,6	515,45
Taux de consommation (%)	94,9	95,3	97,5	112,0	95,1	98,8	88,7	67,7	99,9	46,13

* Données du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique.

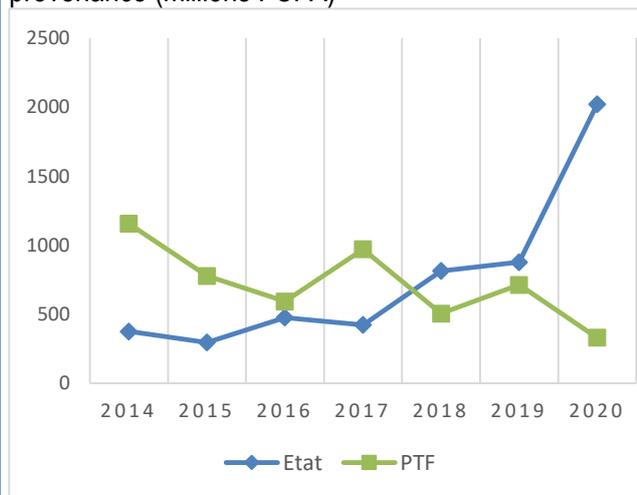
Tableau 5 : Allocations budgétaires destinées aux activités des droits humains selon l'origine (millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Allocations	1 531,5	1 074,9	1 069,7	1 393,7	1 319,4	1 590,9	2 351,5
Etat	375,8	296,3	476,1	423,2	813,8	877,1	2 020,8
PTF	1 155,7	778,6	593,6	970,5	505,6	713,8	330,7
Part de l'Etat (%)	24,5	27,6	44,5	30,4	61,7	55,1	85,9

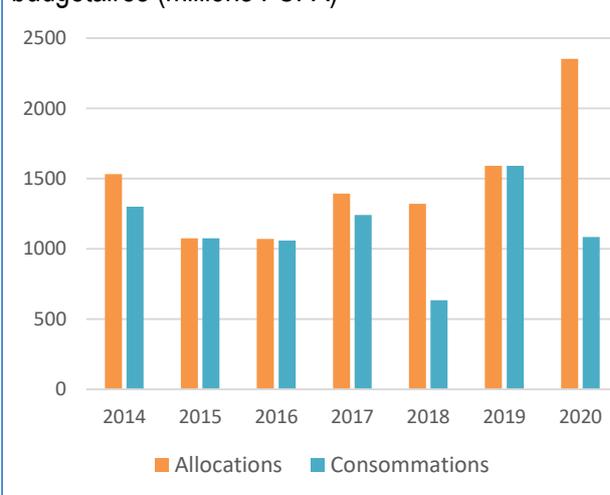
Graphique 4 : Dotations et consommations des crédits délégués des DRDHPC en 2020 (millions de FCFA)



Graphique 5 : Allocations budgétaires selon la provenance (millions FCFA)



Graphique 6 : Allocations et consommations budgétaires (millions FCFA)



III. Activités du MDHPC

III.1. Droits humains et droit international humanitaire

Points saillants :

- Baisse du nombre de sessions de formations en ABDH et en droits humains en 2020 ;
- Aucun appel à projets au profit des OSC en 2020 ;
- Des journalistes et autres professionnels des médias formés sur le DIH en 2020.

Commentaire général :

Pour l'année 2020, le nombre de sessions de formations en droits humains ainsi que le nombre de personnes formées ont baissé considérablement par rapport à l'année 2019. En effet, le nombre de séances est passé de 51 en 2019 à 36 en 2020, soit une baisse de 29,4% et celui des participants de 1510 en 2019 à 1066 en 2020 soit une baisse de 29,4%.

Le nombre de séances de sensibilisation organisées en 2020 a baissé par rapport à l'année précédente. Ainsi, de 153 sessions en 2019, le nombre est passé à 83 sessions en 2020 soit une baisse de 45,7%. De même, le nombre de participants aux séances de sensibilisation en 2020 a baissé de 25,2% par rapport à l'année précédente. Cet état de fait pourrait s'expliquer en partie par la non estimation du nombre de participants à certaines séances de sensibilisation.

Le nombre de sessions de formation en Approche basée sur les droits humains (ABDH) a baissé de 50% en 2020. Quant au nombre de participants à ces sessions, il a diminué de 44,7%. En effet, le nombre de sessions de formation est passé de 6 en 2019 à 3 en 2020 et celui des participants de 152 en 2019 à 84 en 2020. Cette baisse pourrait s'expliquer, en partie, par la diminution des dotations budgétaires de certains PTF allouées aux activités.

Au titre du partenariat, le nombre d'Organisation de la société civile (OSC) partenaires du MDHPC est passé de 507 en 2019 à 542 en 2020, soit une augmentation de 35 unités. En 2020, aucun appel à projets n'a été lancé au profit de ces OSC.

En matière de formation sur le droit international humanitaire (DIH), le nombre de participants est resté quasi stable entre 2019 et 2020. Les sessions de formation pour l'année 2020 ont concerné les forces de défense et de sécurité (49,4%), les OSC (32,0%) et les journalistes et autres professionnels des médias (18,6%). Sur l'ensemble des personnes formées, les femmes représentent 22,9%.

Tableau 6 : Nombre de séances de formation et de sensibilisation sur les droits humains

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formations	13	21	68	44	45	34	57	51	36
Sensibilisations	-	-	-	-	-	122	75	153	83

Tableau 7 : Nombre de participants aux sessions de formations et de sensibilisation sur les droits humains

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formations	Total	495	832	10 018	1 461	2 645	2 120	2 027	1 510	1 066
	Masculin	-	-	-	-	-	1 897	1 083	525	538
	Féminin	-	-	-	-	-	223	492	129	149
	Non précisé	-	-	-	-	-	0	452	856	379
Sensibilisations	Total	-	-	-	-	-	16 010	8 274	6 329	4 729
	Masculin	-	-	-	-	-	9 864	2 408	693	2 490
	Féminin	-	-	-	-	-	6 146	1 638	286	1 448
	Non précisé	-	-	-	-	-	0	4 228	5 350	791

Tableau 8 : Nombre de séances et participants aux formations sur l'approche basée sur les droits humains

	2016	2017	2018	2019	2020
Séances	2	2	02	6	3
Participants	51	55	46	152	84
<i>Dont femmes</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	36	5
Nombre de structures touchées	24	1	09	12	62

Graphique 7 : Evolution du nombre d'OSC partenaires du ministère au 31 décembre



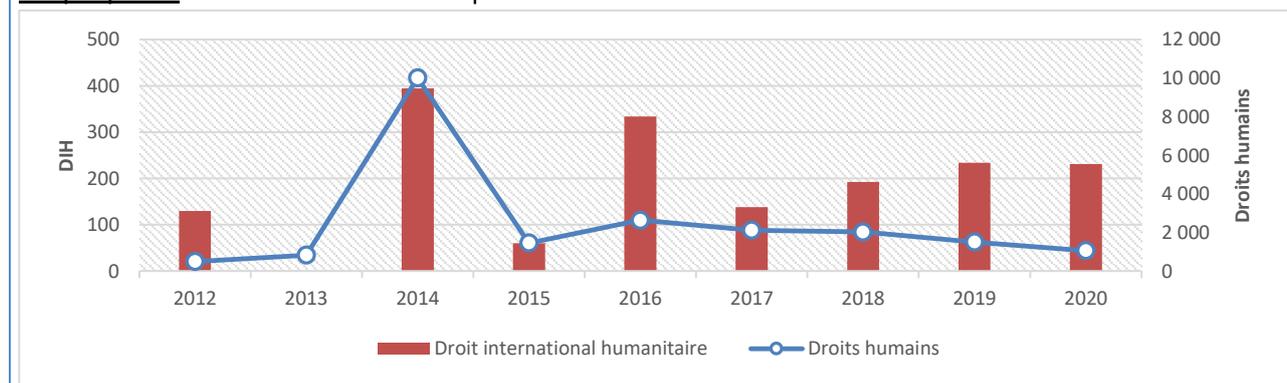
Tableau 9 : Participants aux séances de formation sur le DIH selon la cible en 2020

Cible	Nombre	%
Forces de défense et de sécurité (FDS)	114	49,4
Organisations de la société civile (OSC)	74	32,0
Acteurs judiciaires	0	0,0
Journalistes et professionnels des médias	43	18,6
Autres	0	0,0
Ensemble	231	100,0

Tableau 10 : Nombre de participants et de séances de formation sur le droit international humanitaire

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Séances		3	0	9	2	7	4	5	9	9
Participants	Hommes	-	-	-	-	274	126	151	201	178
	Femmes	-	-	-	-	60	12	42	33	53
	Ensemble	130	-	395	60	334	138	193	234	231
% de Femmes		-	-	-	-	18,0	8,7	21,8	14,1	22,9

Graphique 8 : Evolution du nombre de personnes formées sur les droits humains et sur le DIH



III.2. Documentation et écoute

Points saillants :

- Baisse de plus de la moitié (-57,9%) des fréquentations des services de documentation ;
- Double du nombre de réclamants au Sahel par rapport à 2019.

Commentaire général

En 2020, le Centre d'information, d'écoute et d'orientation en droits humains (CIEODH) et les services chargés de la documentation dans les DRDHPC ont accueilli 2 173 lecteurs dont 60,9% d'élèves et étudiants, 33,8% de travailleurs du public et 5,3% d'autres catégories. Les femmes (554) représentent 25,5% de l'ensemble des lecteurs. Comparativement à 2019, le nombre de lecteurs a baissé de 57,9%. Le nombre de lecteurs a baissé dans toutes les régions. Les baisses les plus faibles s'observent dans les régions du Nord (-14,3%), du Centre-Sud (-16,5%) et du Centre-Nord (-17,2%). Les régions du Plateau Central (-83,1%) et du Centre (-74,1%) enregistrent les baisses les plus accrues.

Par ailleurs, la région du Centre enregistre la plus forte proportion des lecteurs (29,7%). Elle est suivie de la région des Hauts-Bassins (11,7%) et du Centre-Ouest (11,0%). La plus faible proportion s'observe dans la région du Sahel (1,0%). La forte proportion observée dans la région du Centre pourrait s'expliquer par la forte présence d'étudiants et de travailleurs du public dans cette région. Aussi, la méconnaissance des services de documentation ainsi que l'insuffisance des documents dans les DRDHPC pourraient expliquer la faible fréquentation de ces services.

En ce qui concerne l'écoute ordinaire¹, 133 personnes porteuses de réclamation ont été reçues par les services chargés d'écoute et d'orientation en 2020 contre 114 en 2019, soit une hausse de 16,7%. Les femmes représentent 22,6% de ces personnes. La répartition des personnes reçues dans les services chargés de l'écoute par région montre que le Sahel (21,8%) et le Centre (19,5%) enregistrent les plus fortes proportions.

La variation du nombre de porteurs de réclamations de 2019 à 2020 diffère selon le sexe et la région. En effet, elle a progressé de 37,3% pour les hommes tandis qu'elle a régressé de 23,1% pour les femmes. Le nombre de porteurs de réclamations a plus que doublé au Sahel (107,1%) et a baissé de 80,0% au Plateau Central.

¹ Les données sur les écoutes délocalisées n'ont pas été prises en compte.

Graphique 9 : Nombre de lecteurs reçus par les services de documentation du ministère



Graphique 10 : Nombre de personnes reçues en écoutes ordinaires par les services d'écoute du ministère

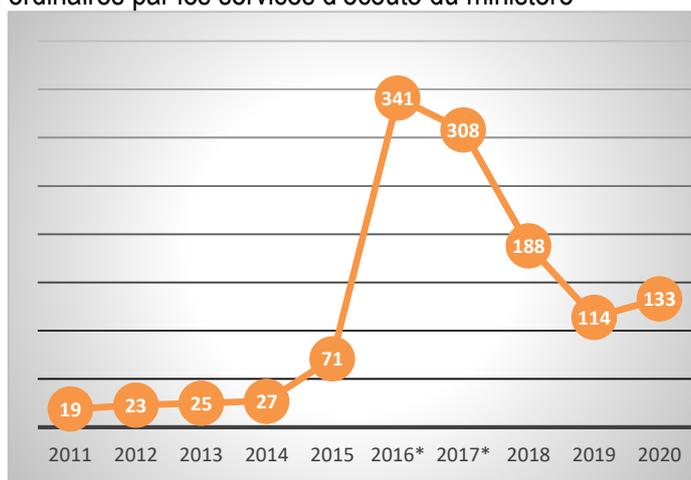


Tableau 11 : Proportion (%) de lecteurs enregistrés par le MDHPC selon la profession et la région en 2020

Région	Elèves/ Etudiants	Chercheurs	Travailleurs du public	Travailleurs du privé	Chercheurs d'emploi	Travailleurs indépendants	Autres
B. Mouhoun	29,6	0,0	66,3	1,0	2,0	1,0	0,0
Cascades	39,3	0,0	50,0	10,7	0,0	0,0	0,0
Centre	69,1	0,0	20,8	6,7	0,0	3,3	0,2
Centre-Est	36,8	0,0	53,8	0,0	0,0	0,0	9,4
Centre-Nord	29,3	2,4	65,9	0,0	1,2	0,0	1,2
Centre-Ouest	81,2	0,8	15,1	0,0	0,0	0,0	2,9
Centre-Sud	83,5	0,0	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Est	57,8	0,0	37,9	0,0	0,0	0,0	4,3
Hauts-Bassins	98,4	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord	9,9	0,0	89,2	0,0	0,0	0,0	1,0
Plat. Central	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sahel	40,9	0,0	59,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Sud-Ouest	29,6	0,0	61,7	0,0	3,7	0,0	4,9
Ensemble	60,9	0,2	33,8	2,2	0,3	1,0	1,6

Tableau 12 : Nombre de lecteurs enregistrés par les services de documentation du ministère par région et par sexe

	2019	2020		Variation (%)
		Nb	%	
Région				
B. du Mouhoun	120	98	4,5	-18,3
Cascades	50	28	1,3	-44,0
Centre	2 488	645	29,7	-74,1
Centre-Est	173	117	5,4	-32,4
Centre-Nord	99	82	3,8	-17,2
Centre-Ouest	426	239	11,0	-43,9
Centre-Sud	218	182	8,4	-16,5
Est	411	211	9,7	-48,7
Hauts-Bassins	617	254	11,7	-58,8
Nord	237	203	9,3	-14,3
Plateau Central	65	11	0,5	-83,1
Sahel	63	22	1,0	-65,1
Sud-Ouest	198	81	3,7	-59,1
Sexe				
Hommes	3 875	1 619	74,5	-58,2
Femmes	1 290	554	25,5	-57,1
Ensemble	5 165	2 173	100,0	-57,9

Tableau 13 : Nombre de personnes reçues en écoute ordinaire par les services du ministère par région et par sexe

	2019	2020		Variation (%)
		Nb	%	
Région				
B. du Mouhoun	7	4	3,0	-42,9
Cascades	12	10	7,5	-16,7
Centre	23	26	19,5	13,0
Centre-Est	5	5	3,8	0,0
Centre-Nord	5	3	2,3	-40,0
Centre-Ouest	4	7	5,3	75,0
Centre-Sud	3	4	3,0	33,3
Est	5	8	6,0	60,0
Hauts-Bassins	16	18	13,5	12,5
Nord	6	4	3,0	-33,3
Plateau Central	5	1	0,8	-80,0
Sahel	14	29	21,8	107,1
Sud-Ouest	9	14	10,5	55,6
Sexe				
Hommes	75	103	77,4	37,3
Femmes	39	30	22,6	-23,1
Ensemble	114	133	100,0	16,7

III.3. Protection des droits humains

Point saillants :

- Baisse de 21,8% des cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains ;
- Clôture de 23,7% des cas de 2020 ;
- Quatre victimes sur cinq (81,8%) dans la région du Sud-Ouest.

Commentaire général :

Le nombre de cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains enregistrés par le ministère en charge des droits humains est de 97. Ce nombre a régressé de 21,8% par rapport à 2019. La répartition de ces cas par région montre que celle du Centre (22,7%) enregistre la plus forte proportion tandis que la plus faible est observée au Plateau Central (1,0%). Selon le mode de saisine, la majorité des cas enregistrés (97,9%) l'ont été par réclamation (correspondance, présentation physique ou appel téléphonique) ; le reste étant par auto-saisine. La présentation physique (écoutes ordinaires et délocalisées) est la mieux représentée (90,7%).

Selon la catégorie, les droits civils et politiques (DCP) représentent 38,1%, les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) 58,8% et les droits de solidarité (DS) 3,1% des cas enregistrés. Les cas relatifs aux DCP et aux DESC ont connu des baisses respectives de 35,1% et de 10,9%. En effet, les cas de DCP sont passés de 57 en 2019 à 37 en 2020. Quant à ceux concernant les DESC, ils sont au nombre de 64 contre 57 en 2020. Les cas portant sur les DS n'ont pas connu de variation (3).

En 2020, sur l'ensemble des 97 cas d'atteintes et/ou de violations de droits humains enregistrés par les services du ministère, 23,7% ont été clôturés et 76,3% toujours en cours de traitement. En plus, 5 cas de 2018 et 15 de 2019 ont été clôturés. En somme, 43 cas ont été clôturés en 2020. Pour les cas de 2020, les DS enregistrent le plus fort taux de cas clôturés (66,7%). Cette catégorie est suivie des DESC (22,8%).

Au cours de la période 2018-2020, 460 cas ont été enregistrés. Dans cet ensemble, 224 cas ont été clôturés, soit 48,7%. Le reste (51,3%) est toujours en cours de traitement. La région du Sud-Ouest (80,4%) enregistre le plus fort taux de clôture des cas tandis que le plus faible taux s'observe au Plateau Central (16,7%).

En 2020, 672 victimes de cas d'atteintes et/ou de violations de droits humains ont été enregistrées (dont 7,1% de femmes) contre 211 en 2019. Cette variation est portée par la région du Sud-Ouest qui enregistre, à elle seule, 81,8% des victimes. Les régions du Plateau Central et du Centre-Nord enregistrent les proportions les plus faibles (0,4%). Selon la catégorie, les victimes de violations et/ou de violations des DS représentent 80,0%, ; celles des DESC 13,2% et celles des DCP 6,8%.

Graphique 11 : Cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains enregistrés selon la catégorie

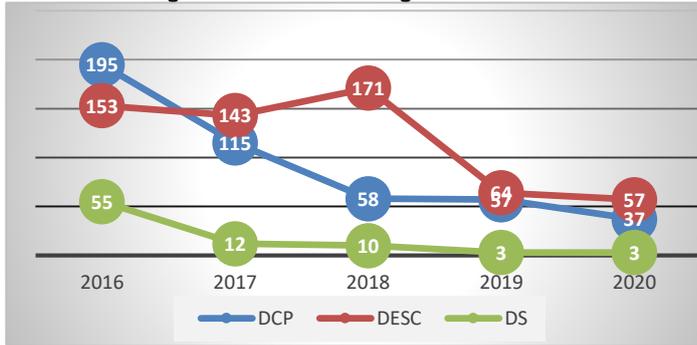


Tableau 14 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains selon le mode de saisine

Mode de saisine	2018	2019	2020
Auto-saisine	13	4	2
Constat	3	1	1
Presse	10	3	1
Réclamations	226	120	95
Correspondance	3	3	0
Présentation physique	217	106	88
<i>Ecoutes ordinaires</i>	111	73	81
<i>Ecoutes délocalisées</i>	106	33	7
Appel téléphonique	6	11	7
Total	239	124	97

Graphique 12 : Situation des cas suivis en 2020 selon l'année d'enregistrement



Tableau 15 : Situation des cas enregistrés sur la période 2018-2020 au 31 décembre 2020

Région	Nb de cas	En cours	Clôturés	
			Nb	%
B. du Mouhoun	22	7	15	68,2
Cascades	28	13	15	53,6
Centre	137	91	46	33,6
Centre-Est	23	10	13	56,5
Centre-Nord	12	6	6	50,0
Centre-Ouest	12	4	8	66,7
Centre-Sud	22	11	11	50,0
Est	25	7	18	72,0
Hauts-Bassins	32	18	14	43,8
Nord	21	10	11	52,4
Plateau. Central	24	20	4	16,7
Sahel	51	29	22	43,1
Sud-Ouest	51	10	41	80,4
Total	460	236	224	48,7

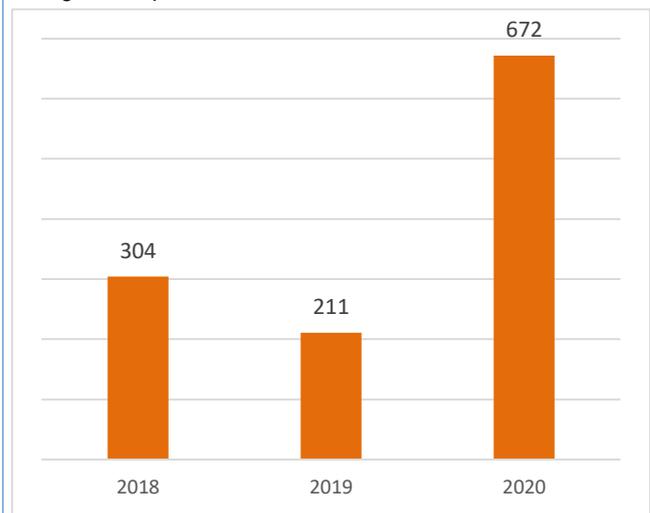
Tableau 16 : Cas de violations et/ou d'atteintes aux droits humains et victimes enregistrées

	Cas de violations						Victimes 2020	
	2020			2018-2020			Nombre	% de femmes
	Nombre de cas	Clôturés		Nombre de cas	Clôturés			
Nombre		%	Nombre		%			
DCP	37	8	21,6	152	-	-	46	32,61
DESC	57	13	22,8	292	-	-	89	37,08
DS	3	2	66,7	16	-	-	537	0,00
Total	97	23	23,7	460	224	48,7	672	7,14

Tableau 17 : Nombre de cas et de victimes enregistrés par le ministère par région en 2020

Région	Cas		Victimes	
	Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	4	4,1	5	0,7
Cascades	5	5,2	7	1,0
Centre	22	22,7	24	3,6
Centre-Est	5	5,2	9	1,3
Centre-Nord	3	3,1	3	0,4
Centre-Ouest	5	5,2	8	1,2
Centre-Sud	4	4,1	4	0,6
Est	7	7,2	5	0,7
Hauts-Bassins	14	14,4	28	4,2
Nord	2	2,1	8	1,2
Plateau Central	1	1,0	3	0,4
Sahel	15	15,5	18	2,7
Sud-Ouest	10	10,3	550	81,8
Total	97	100,0	672	100,0

Graphique 13 : Evolution du nombre de victimes enregistrées par les services du ministère



III.4. Civisme, tolérance et paix

Points saillants

- Baisse de 40% du nombre de séances de formation sur le civisme ;
- Hausse de 24,3% du nombre de personnes sensibilisées sur la tolérance et la paix ;
- 23,5% des conflits communautaires dans les Hauts-Bassins en 2020.

Commentaire général

En 2020, en matière de civisme, 111 personnes ont bénéficié de renforcement de capacités à travers 3 séances de formation contre 203 en 2019, soit une baisse de 45,3%. Par ailleurs, le nombre de séances de sensibilisation a régressé de 17,3% passant de 52 en 2019 à 43 en 2020. L'effectif des personnes sensibilisées est passé de 15 461 à 47 935, soit une variation de 210% par rapport à 2019. Cette forte augmentation pourrait s'expliquer par la capitalisation des personnes sensibilisées à travers les émissions radiophoniques.

Dans le domaine de la tolérance et de la paix, 13 séances de formation ont été organisées au profit de 482 personnes contre 17 séances au profit de 429 participants en 2019, soit une hausse de 12,4% du nombre de personnes formées. Egalement, 19 séances de sensibilisation sur la paix et la tolérance ont été organisées et ont permis de sensibiliser 91 480 bénéficiaires contre 73 591 en 2019, soit une hausse 24,3%.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de l'ONAPREGECC au cours de l'année 2020, il a été mis en place 25 observatoires départementaux et 614 observatoires villageois/sectoriels portant respectivement les nombres à 333 et à 6 819.

Selon l'étude sur l'état des lieux des conflits communautaires sur la période 2018-2020 réalisée par le ministère en collaboration avec d'autres structures, 4 866 desdits conflits ont été enregistrés dont 37,2% en 2018 ; 32,7% en 2019 et 30,1% en 2020. Au cours de cette période, les régions des Hauts-Bassins (20,3%), du Centre-Nord (12,5%) et de la Boucle du Mouhoun (10,2%) enregistrent les plus fortes proportions. Le Sud-Ouest connaît la proportion la plus faible (2,2%). Par ailleurs, depuis 2015, le nombre de conflits communautaires connaît une croissance progressive avec un pic en 2018, année à partir de laquelle l'on observe une régression continue. Ainsi, le nombre de conflits communautaires recensés en 2020 a baissé de 7,7% par rapport à 2019, passant de 1 590 à 1 467.

En 2020, la région des Hauts-Bassins enregistre la plus forte proportion (23,5%) du nombre de conflits communautaires. Elle est suivie des régions du Centre-Nord (13,7%) et du Nord (10,2%). Les régions les moins touchées sont celles du Sud-Ouest (1,5%), de l'Est (1,6%), et du Centre (2,9%).

Tableau 18 : Nombre de séances et de participants aux formations et sensibilisations sur le civisme

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (%)
Formations	Séances	5	15	21	16	5	3	-40,0
	Participants	280	649	959	773	203	111	-45,3
Sensibilisations	Séances	-	-	136	99	52	43	-17,3
	Participants	-	-	22 996	20 103	15 461	47 935	210,0

Tableau 19 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur la tolérance et la paix

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (%)
Formations	Séances	-	-	26	8	17	13	-23,5
	Participants	-	-	2 098	195	429	482	12,4
Sensibilisations	Séances				34	27	19	-29,6
	Participants				3 214	73 591	91 480	24,3

Graphique 14 : Evolution du nombre de participants aux séances de formation et de sensibilisation sur le civisme



Graphique 15 : Répartition des participants aux formations sur la prévention et la gestion des conflits communautaires en 2020

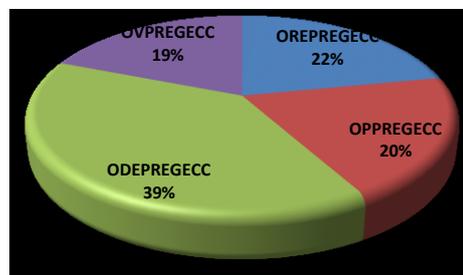


Tableau 20 : Observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires existant au 31 décembre

Type d'observatoires	2017	2018	2019	2020
Régionaux	13	13	13	13
Provinciaux	42	43	45	45
Départementaux	259	296	308	333
Villageois/Sectoriels	4 815	5 581	6 195	6 819
Ensemble	5 129	5 933	6 561	7 210

Graphique 16 : Evolution des conflits communautaires au 31 décembre

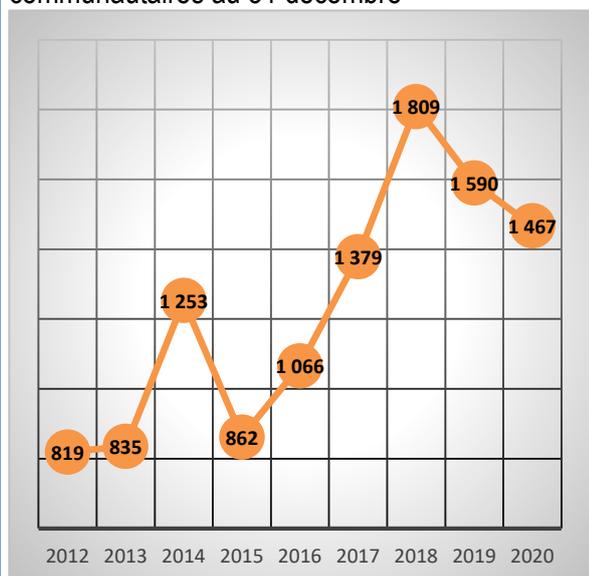


Tableau 21 : Répartition et variation du nombre de conflits communautaires de 2020 par région

Région	2019	2020		
		Nombre	%	Variation (%) par rapport à 2019
B. Mouhoun	152	123	8,4	-19,1
Cascades	53	70	4,8	32,1
Centre	67	43	2,9	-35,8
Centre-Est	100	133	9,1	33,0
Centre-Nord	158	201	13,7	27,2
Centre-Ouest	144	145	9,9	0,7
Centre-Sud	85	75	5,1	-11,8
Est	175	23	1,6	-86,9
Hauts-Bassins	338	345	23,5	2,1
Nord	163	150	10,2	-8,0
Plateau Central	54	56	3,8	3,7
Sahel	87	81	5,5	-6,9
Sud-Ouest	14	22	1,5	57,1
Ensemble	1 590	1 467	100,0	-7,7

IV. Situation de quelques droits humains

IV.1. Droits civils et politiques

IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique

Points saillants

- Hausse de 15,1% des affaires d'atteinte à l'intégrité physique ;
- Hausse de 8,9% des homicides et des blessures involontaires.

Commentaire général

Les parquets des tribunaux de grande instance (TGI) ont reçu 938 affaires nouvelles relatives à l'atteinte à la vie en 2020. Ce nombre a augmenté de 7,3% par rapport à 2019 et de 33,6% par rapport à 2011.

Les cas d'atteinte à la vie sont principalement des homicides et des blessures involontaires. En effet, au nombre de 699, ils représentent 74,5% des atteintes à la vie, contre respectivement 18,2% et 7,2% pour les homicides volontaires et les coups mortels en 2020. Toutes ces infractions ont connu une hausse par rapport à 2019. La plus forte hausse (8,9%) est relevée au niveau des homicides et des blessures involontaires.

Les affaires nouvelles relatives à l'intégrité physique regroupent les coups et blessures volontaires, les blessures involontaires, les viols et les mutilations génitales féminines. En 2020, les parquets des TGI ont enregistré 1 675 affaires relatives à l'atteinte au droit à l'intégrité physique contre 1 455 en 2019, soit une hausse de 15,1%. Le nombre d'affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires représente 41,7% des affaires d'atteinte au droit à l'intégrité physique et les coups et blessures volontaires (CBV) en représentent 41,1%. Quant aux affaires nouvelles de viols, on en dénombre 272 en 2020 contre 248 en 2019, soit une hausse de 9,7%. Au cours des dix dernières années, le nombre de cas de viol a enregistré un pic en 2017 avec 313 affaires nouvelles enregistrées par les parquets.

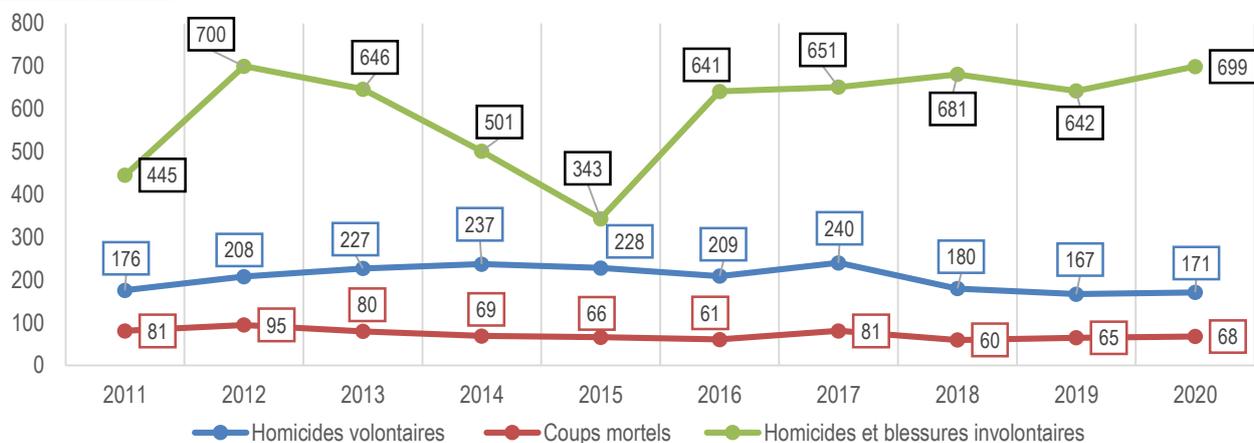
Le phénomène des mutilations génitales féminines demeure une réalité. Le nombre d'affaires nouvelles y relatives est de 15 en 2020 contre 17 en 2019.

De façon générale, les droits à la vie et à l'intégrité physique se sont dégradés en 2020 comparativement à 2019.

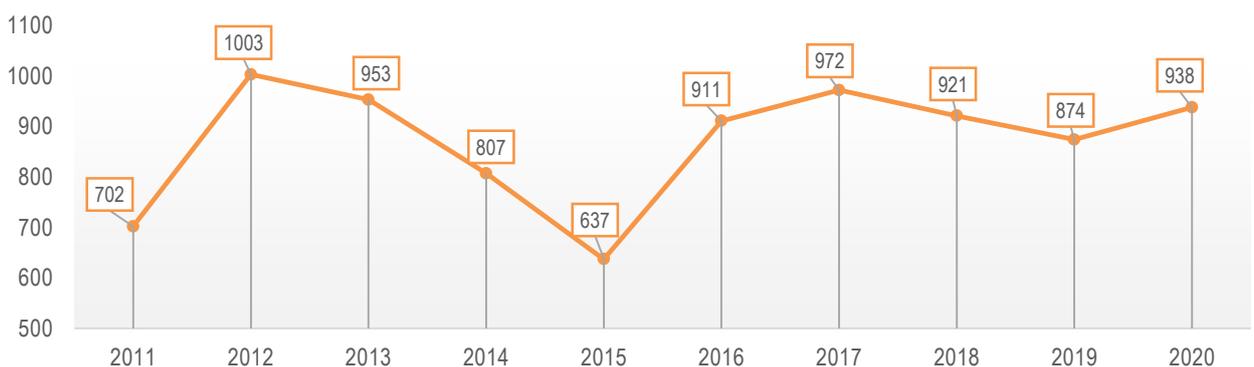
Tableau 22 : Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.

	Affaires nouvelles en 2020		Variation en % par rapport à	
	Nombre	Proportion	2011	2019
Homicides volontaires	171	18,2	-2,8	2,4
Coups mortels	68	7,2	-16,0	4,6
Homicides et blessures involontaires	699	74,5	57,1	8,9
Ensemble	938	100,0	33,6	7,3

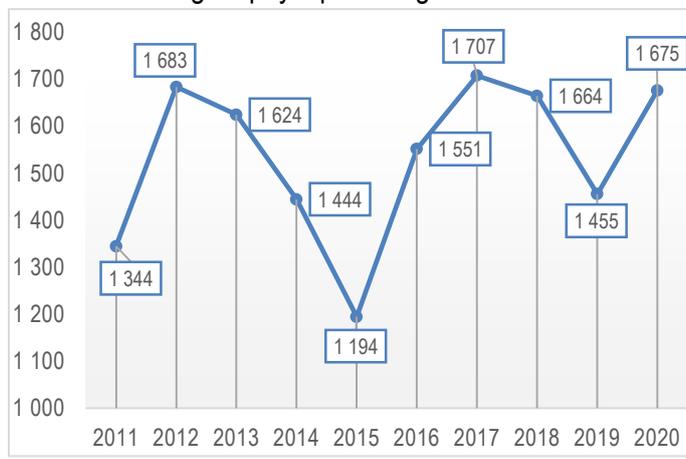
Graphique 17 : Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



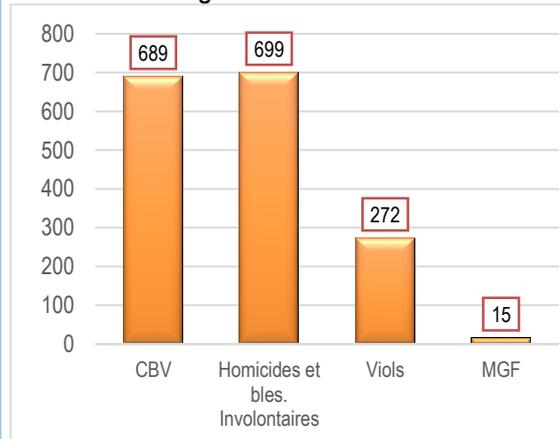
Graphique 18 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



Graphique 19 : Nombre d'affaires nouvelles relatives à l'atteinte à l'intégrité physique enregistrées dans les TGI.



Graphique 20 : Affaires nouvelles relatives à l'atteinte à l'intégrité physique par type d'infraction enregistrées dans les TGI en 2020



IV.1.2. Droit d'accès à la justice

Points saillants

- Plus long rayon moyen d'accès à un TGI (85,9 km) pour Fada et Dori ;
- Rallongement du temps moyen de traitement des affaires sociales de 3 mois ;
- Rallongement du temps moyen de clôture des affaires à l'instruction de plus d'un an.

Commentaire général

Le nombre de Tribunaux de grande instance (TGI) fonctionnels est passé de 23 en 2010 à 25 en 2016. Ce nombre est resté constant jusqu'en 2020. Il en est de même pour le rayon moyen d'accès à un TGI qui est de 59,1 km sur toute la période de 2016 à 2020. Cependant, on note une disparité du rayon moyen d'accès selon les ressorts des TGI. Les populations du ressort des TGI de Fada N'Gourma et de Dori parcourent en moyenne la plus longue distance (85,9 km) pour accéder au TGI. Celles de Koupéla et de Yako parcourent les plus petites distances soit respectivement 28,9 km et 35,1 km.

Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants est resté constant en 2016 et 2017, soit un ratio de 2,6. Cet indicateur a connu une hausse en passant de 2,5 en 2019 à 3,1 en 2020. Cependant, il est toujours resté en deçà de la norme internationale qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

Le nombre d'avocats pour 1 000 000 habitants est resté inchangé (9) sur la période 2014-2019 avant de connaître une légère hausse en 2020 avec un ratio de 10. Entre 2011 et 2019, on dénombre 1 notaire pour 1 000 000 habitants contre 2 en 2020. Quant aux huissiers, le ratio est de 2 pour 1 000 000 d'habitants depuis 2010, excepté les années 2015 et 2016 où il était de 1.

Le temps moyen pour rendre une décision dans les matières civile et commerciale s'est réduit. En effet, en matière civile, ce temps est passé de 1 mois 27 jours en 2019 à 1 mois 21 jours en 2020. Concernant la matière commerciale, il est passé de 7 mois 3 jours en 2019 à 6 mois 23 jours en 2020.

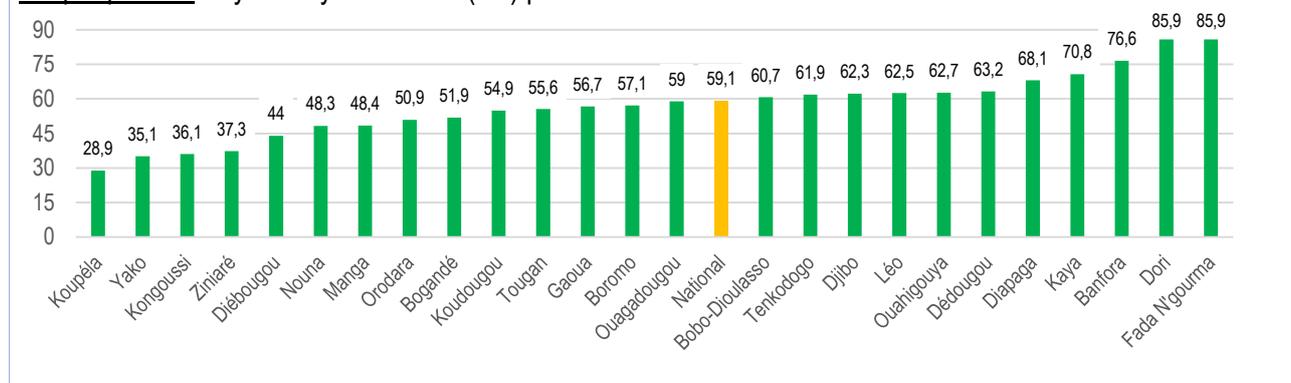
En matière pénale, le temps moyen pour rendre une décision s'est réduit entre 2019 et 2020. Ainsi, en matière de flagrant délit, ce temps est passé de 3 mois 19 jours à 2 mois 5 jours, soit une réduction de 1 mois 14 jours. En matière de citation directe, il est passé de 14 mois à 11 mois 26 jours, soit une réduction de plus de 2 mois. Par contre, une augmentation du temps moyen de traitement des affaires a été constatée à l'instruction et en matière sociale. En effet, les cabinets d'instruction ont mis en moyenne 5 ans 8 mois pour clôturer les affaires en 2020 contre 4 ans 5 mois en 2019, soit une durée supplémentaire de 1 an 3 mois. Quant à la matière sociale, la durée moyenne de traitement est passée de 1 an 1 mois en 2019 à 1 an 4 mois en 2020, soit un rallongement de 3 mois.

Concernant l'assistance judiciaire, on note une augmentation continue du nombre de personnes indigentes ayant bénéficié du fonds depuis 2016. Ce nombre est passé de 66 en 2016 à 385 en 2020. Par rapport à 2019, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 22,6%.

Tableau 23 : Rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rayon moyen d'accès (km) à un TGI	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1
Proportion de provinces ne disposant pas de TGI	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	44,4%	44,4%	44,4%	44,4%	44,4%

Graphique 21 : Rayon moyen d'accès (km) par TGI en 2020



Graphique 22 : Evolution des ratio magistrats et avocats pour 100 000 habitants

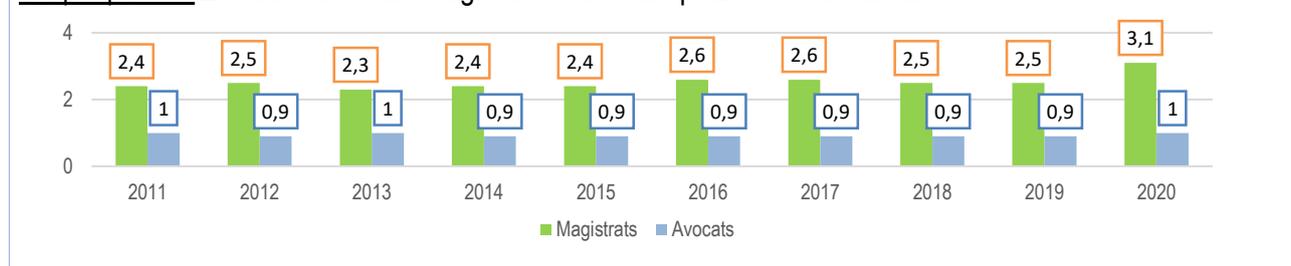


Tableau 24 : Durée moyenne de traitement des affaires par matière

Matière	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Civile	2 mois 26 jrs	2 mois 21 jrs	2 mois 18 jrs	3 mois 9 jrs	2 mois 21 jrs	2 mois 7 jrs	2 mois	1 mois 21 jrs	1 mois 27 jrs	1 mois 21 jrs
Commerciale	9 mois 6 jrs	8 mois 2 jrs	7 mois 20 jrs	6 mois 24 jrs	7 mois 3 jrs	6 mois 27 jrs	6 mois 27 jrs	7 mois 2 jrs	7 mois 3 jrs	6 mois 23 jrs
Sociale	1 an 3 mois	1 an 3 mois	1 an	1 an 7 mois	1 an 3 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 1 mois	1 an 4 mois
Pénale										
Flagrant délit	1 mois 19 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 16 jrs	1 mois 23 jrs	1 mois 21 jrs	3 mois 6 jrs	2 mois 20 jrs	2 mois 02 jrs	3 mois 19 jrs	2 mois 5 jrs
Citation directe	10 mois 19 jrs	11 mois 29 jrs	1 an 1 mois 16 jrs	10 mois 12 jrs	10 mois 12 jrs	1 an 29 jrs	1 an 2 mois	1 an 13 jrs	1 an 2 mois	11 mois 26 jrs
Instruction clôturée	4 ans	4 ans 1 mois	3 ans 9 mois	3 ans 6 mois	4 ans	3 ans 8 mois	4 ans 2 mois	4 ans 2 mois	4 ans 5 mois	5 ans 8 mois

Source : Annuaire statistiques de la justice

Tableau 25 : Nombre de demandeurs et de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire

	2016	2017	2018	2019	2020
Demandeurs	84	338	-	-	-
Bénéficiaires	66	254	274	314	385
Taux de satisfaction des demandes	78,6%	75,1%	-	-	-

IV.1.3. Liberté matrimoniale

Points saillants

- Hausse du nombre de cas de mariages précoces depuis 2016 ;
- Plus d'un quart des cas de mariages précoces dans la région de l'Est ;
- Baisse de 18,9% des cas de mariages forcés.

Commentaire général

Les femmes sont les principales victimes de la violation du droit à la liberté matrimoniale (mariages forcés et/ou précoces).

Au cours de l'année 2020, les services de l'action sociale ont enregistré 536 cas de mariages précoces dont 517 cas concernant les femmes. Ce nombre est en croissance continue depuis 2016 où il était de 176 cas. Par rapport à 2019, le nombre de cas a augmenté de 4,5%. La région la plus touchée est celle de l'Est qui enregistre 27,1% des cas en 2020.

Le nombre de cas de mariages forcés est de 659 (608 concernant les femmes) en 2020 contre 813 en 2019 soit une baisse de 18,9%. Ce nombre a connu une hausse progressive de 2016 à 2018 et une baisse en 2019 et 2020. Tout comme pour les mariages précoces, la région de l'Est est la plus touchée par le fléau des mariages forcés avec 17,9% de l'ensemble des cas enregistrés en 2020.

Graphique 23 : Victimes de mariage forcé selon le sexe



Graphique 24 : Victimes de mariage précoce selon le sexe



Graphique 25 : Evolution du nombre de victimes de mariage forcé et de mariage précoce

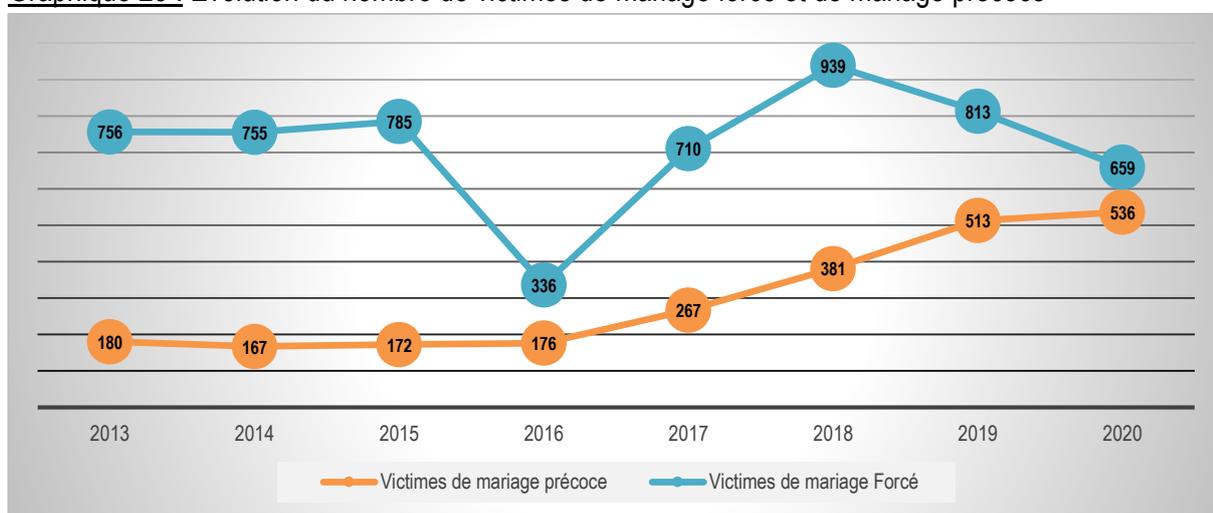


Tableau 26 : Evolution de l'effectif des cas de mariage forcé et de mariage précoce par région

Région	Cas de mariage forcé						Cas de mariage précoce					
	2017	2018	2019	2020			2017	2018	2019	2020		
				Nombre	%	Var				Nombre	%	Var
B. Mouhoun	78	77	38	49	7,4	28,9	35	33	40	73	13,6	82,5
Cascades	37	42	24	12	1,8	-50,0	6	16	8	2	0,4	-75,0
Centre	35	44	65	44	6,7	-32,3	3	1	12	10	1,9	-16,7
Centre-Est	55	67	53	56	8,5	5,7	17	11	14	3	0,6	-78,6
Centre-Nord	81	123	111	56	8,5	-49,5	11	76	113	98	18,3	-13,3
Centre-Ouest	40	62	60	29	4,4	-51,7	24	16	9	21	3,9	133,3
Centre-Sud	32	85	31	26	3,9	-16,1	6	2	15	16	3,0	6,7
Est	169	165	173	118	17,9	-31,8	86	99	156	145	27,1	-7,1
Hauts-Bassins	86	82	70	84	12,7	20,0	23	33	66	92	17,2	39,4
Nord	7	92	93	86	13,1	-7,5	0	20	30	17	3,2	-43,3
Plateau Central	49	39	51	46	7,0	-9,8	3	5	2	3	0,6	50,0
Sahel	27	38	14	20	3,0	42,9	42	59	21	22	4,1	4,8
Sud-Ouest	14	23	30	33	5,0	10,0	11	10	27	34	6,3	25,9
Ensemble	710	939	813	659	100	-18,9	267	381	513	536	100,0	4,5

IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information

Points saillants

- Hausse du nombre de presse écrite en 2019 ;
- Baisse de l'indice de la liberté de presse en 2020.

Commentaire général

Le nombre de télévisions est resté constant entre 2017 et 2019, soit 29 avec une prédominance des télévisions commerciales qui sont au nombre de 18 soit 62%. Les télévisions confessionnelles représentent 20,7%, les télévisions publiques 10,3%, les télévisions associatives 3,4% et une seule télévision internationale.

S'agissant des radios, 163 radios ont été enregistrées en 2019. Ce nombre n'a pas connu non plus une évolution substantielle de 2017 à 2019. Seulement les radios internationales qui étaient au nombre de 04 sont passées à 03. Les radios associatives, au nombre de 51, sont les plus nombreuses avec une proportion de 31%.

Pour ce qui est de la presse écrite, 82 médias ont été enregistrés en 2019 contre 68 en 2018 soit une hausse de 17%. Depuis 2010, le nombre de type de presse écrite varie avec une tendance à la hausse.

Quant à l'indice de la liberté de la presse, il a baissé, passant de 24,53 en 2019 à 23,47 en 2020. Ainsi, sur un classement de 180 pays à travers le monde, le Burkina Faso a perdu deux places en passant du 36^{ième} en 2019 au 38^{ième} rang en 2020.

Tableau 27 : Nombre de radios* du Burkina Faso par catégorie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Confessionnelles	33	35	32	32	32	32	40	40	40	-
Associatives ou communautaires	42	44	42	48	48	48	51	51	51	-
Commerciales	34	36	35	37	37	37	40	40	40	-
Internationales	3	3	3	3	3	3	4	4	3	-
Communales	4	4	20	20	20	21	19	19	19	-
Publiques	20	21	10	10	10	10	7	7	7	-
Institutionnelles	-	-	-	-	-	0	3	3	3	-
Ensemble	136	143	142	150	150	151	164	164	163	-

Source : Conseil Supérieur de la Communication.

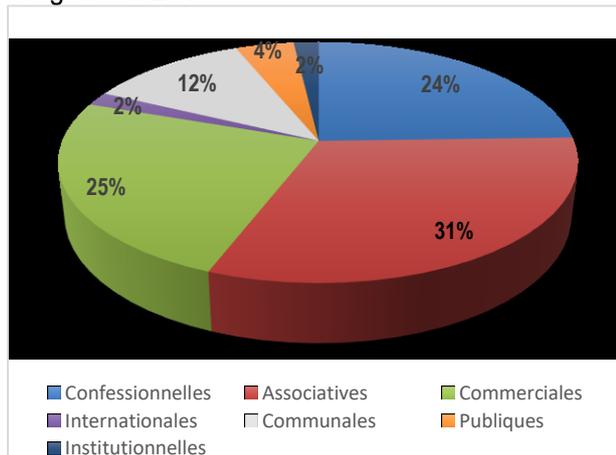
*y compris les radios non fonctionnelles

Tableau 28 : Nombre de stations de télévisions au Burkina Faso par catégorie.

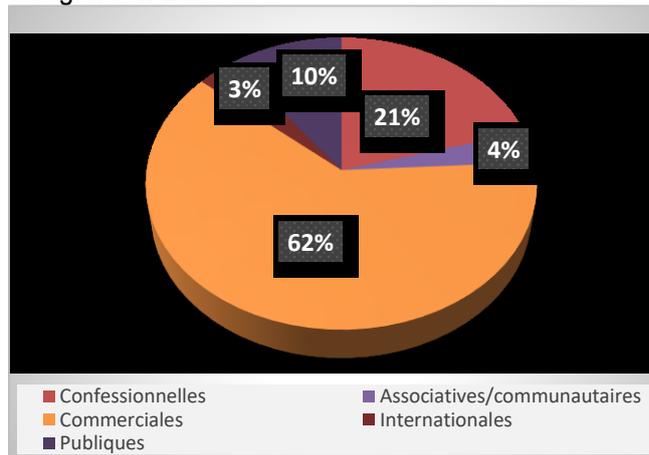
Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Confessionnelles	3	4	6	6	6	6	6	6	6	-
Associatives	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-
Commerciales	4	8	8	8	8	8	18	18	18	-
Internationales	1	1	0	0	0	0	1	1	1	-
Publiques	2	2	3	3	3	3	3	3	3	-
Ensemble	11	16	18	18	18	26	29	29	29	-

Source : Conseil Supérieur de la Communication.

Graphique 26 : Repartition de radios selon la catégorie en 2019



Graphique 27 : Repartition des télévisions selon la catégorie en 2019



Graphique 28 : Evolution du nombre de médias de presse écrite

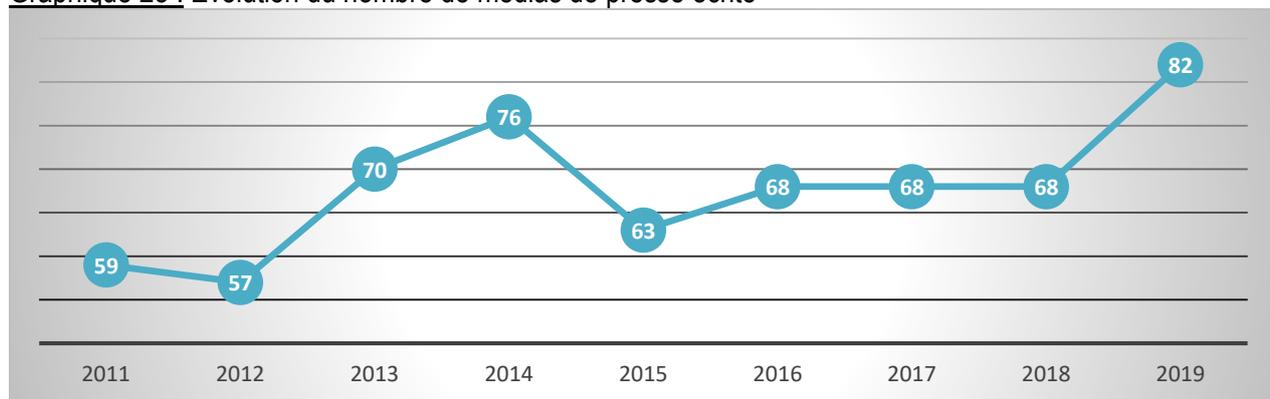


Tableau 29 : Indice de la liberté de la presse

	2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de la liberté de la presse	23,3	23,7	24,5	23,8	22,7	23,8	23,33	24,53	23,47
Rang du Burkina Faso	67	46	52	46	42	42	41	36	38
Nombre de pays classés	179	179	180	180	180	180	180	180	180

IV.2. Droits économiques, sociaux et culturels

IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2)

Points saillants

- Baisse du nombre de salles de classe au primaire ;
- Légère baisse du nombre de classes sans enseignants.

Commentaire général

Le nombre de salles de classe au primaire connaît une hausse progressive entre 2011 et 2018. Par contre, une baisse progressive est observée à partir de 2019. Ainsi, en 2020, le nombre de classes est passé à 66 870, soit une baisse absolue de 368 salles de classe par rapport à 2019. La proportion de classe sans enseignants est passée de 8,6% en 2019 à 8,4% en 2020, soit une baisse de 0,2 point de pourcentage.

En 2020, le nombre d'établissements d'enseignement général du post-primaire uniquement et celui du secondaire ont connu une hausse respective de 5,5% et de 34,1% par rapport à 2019. Aussi, le nombre d'établissements d'enseignement général disposant à la fois du premier et du second cycle et celui des établissements d'enseignement technique et professionnel ont également connu une hausse respectivement de 6,7% et de 7,5% par rapport à 2019.

Quant aux classes sans enseignants, le nombre a connu une baisse de 2,8% en 2020 comparativement à 2019. Les régions du Sud-Ouest, de l'Est et du Centre-Nord ont particulièrement connu une baisse considérable du nombre de classes sans enseignants avec respectivement une variation de 51%, de 34,4% et de 30,6% par rapport à 2019.

En termes d'accès aux infrastructures scolaires, plus de 9 élèves sur 10 (90,3%) du primaire parcourent moins de 3 km pour se rendre à l'école en 2019/2020. Dans l'effectif total des élèves du primaire, 1,5% parcourent plus de 5 km pour se rendre à l'école.

Tableau 30 : Nombre de salles de classe et salles sans enseignants au primaire

Région	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de salles de classe	40 912	43 661	47 709	50 444	55 098	59 938	64 218	67 709	67 238	66 870
Nombre de classes sans enseignants*	5 824	6 493	6 187	6 883	6 467	6 625	6 822	6 535	5 788	5 626
Proportion (%) de salles sans enseignants*	14,2	14,9	13	13,6	11,7	11,1	10,6	9,7	8,6	8,4

*Il s'agit de la différence entre le nombre des groupes pédagogiques et le nombre d'enseignants en classe

Graphique 29 : Proportion (%) de salles sans enseignants au primaire

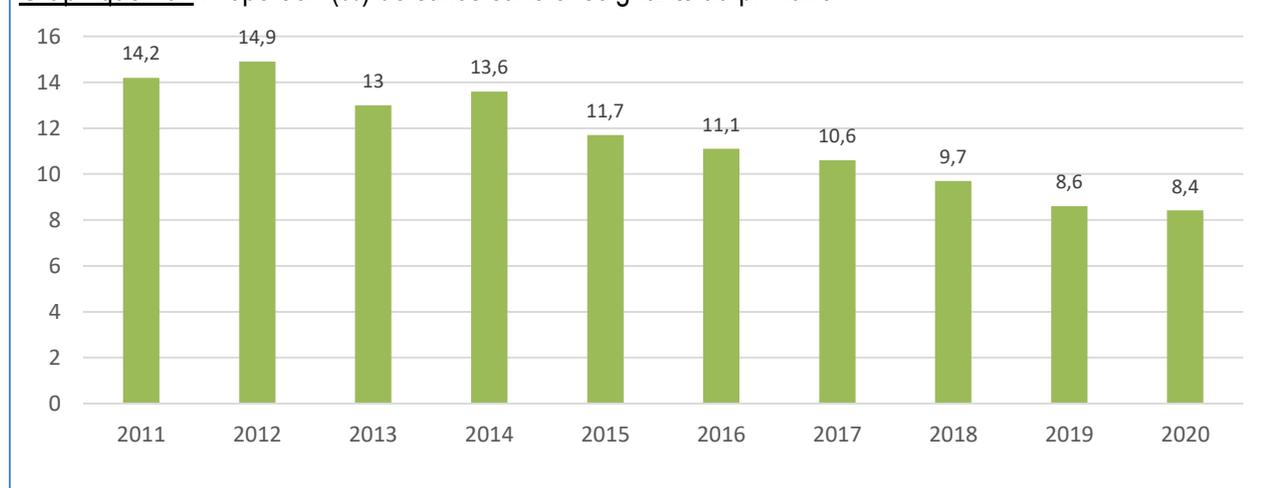


Tableau 31 : Etablissements selon le niveau d'enseignement.

Cycle d'enseignements	Nombre d'établissements			Variation en % par rapport à	
	2020	2011	2019	2011	2019
Enseignement général post-primaires uniquement	2 481	819	2 351	202,9	5,5
Enseignement général secondaire uniquement	55	14	41	292,9	34,1
Enseignement général post primaire et secondaire	1 402	458	1 314	206,1	6,7
Enseignement technique et professionnel	157	221	146	-29,0	7,5

Tableau 32 : Classes sans enseignants par région au primaire en 2019/2020

	Nombre de classes sans enseignants	Valeurs		Variation en % par rapport	
		2010/2011	2018/2019	2010/2011	2018/2019
Boucle du Mouhoun	388	456	430	-14,9	-9,8
Cascades	272	219	286	24,2	-4,9
Centre	654	226	598	189,4	9,4
Centre-Est	387	397	382	-2,5	1,3
Centre-Nord	351	454	506	-22,7	-30,6
Centre-Ouest	314	404	261	-22,3	20,3
Centre-Sud	140	164	164	-14,6	-14,6
Est	145	390	221	-62,8	-34,4
Hauts-Bassins	784	521	724	50,5	8,3
Nord	1 294	1 342	1 278	-3,6	1,3
Plateau Central	604	531	519	13,7	16,4
Sahel	217	478	264	-54,6	-17,8
Sud-Ouest	76	242	155	-68,6	-51,0
Ensemble	5 626	5 824	5 788	-3,4	-2,8

Tableau 33 : Proportions (%) d'élèves du primaire selon la distance moyenne parcourue.

Distance	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
< 3 km	82,9	85,9	87,5	88,0	88,1	89,4	89,7	90,5	89,7	90,3
3-5 km	12,4	11,8	10,6	10,2	10,2	9,0	8,8	8,1	8,8	8,2
> 5 km	4,7	2,2	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,5	1,5
Ensemble	100									

IV.2.2. Droit à l'éducation (2/2)

Points saillants

- Hausse du TBA au primaire de 3,1 points de pourcentage ;
- Baisse du TBS et TAP au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
- Baisse du taux de transition du secondaire au supérieur de 1,7 points de pourcentage.

Commentaire général

Les indicateurs d'accès, de couverture et de maintien à l'éducation présentent des niveaux disparates selon le cycle d'enseignement au Burkina Faso. En effet, le droit à l'éducation se détériore progressivement selon les niveaux du système éducatif remettant en cause l'effectivité dudit droit surtout dans les cycles supérieurs.

Au titre de l'année scolaire 2019/20, la proportion d'enfants ayant accédé au primaire pour la première fois est de 94,9% par rapport aux enfants ayant l'âge normal d'aller à l'école (6 ans). Cette proportion qui correspond au taux brut d'admission (TBA) au primaire a connu une hausse de 3,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Selon le sexe, le TBA au niveau des garçons est de 96,3% tandis qu'il est de 93,5% chez les filles.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire en 2019/20 est de 86,6%. Il a connu une baisse de 2,2 points par rapport à 2018/19. Quant au taux d'achèvement au primaire (TAP), il demeure faible. Il est de 60,3% en 2019/20 contre 61,7% en 2018/19, soit une baisse de 1,4 point.

Au post-primaire, le TBA est de 40,3% en 2019/20. Ce taux a baissé de 5,4 points par rapport à l'année scolaire 2018/19. Pour ce qui est du TBS, il a connu une baisse de 1,2 points, passant de 50,5 % en 2018/19 à 49,3% en 2019/20. Le taux d'achèvement au post-primaire (TACH) a connu une hausse de 0,1 point.

Le TBA au secondaire a connu une baisse de 8,3% par rapport à 2018/2019 passant de 25% à 16,7% en 2019/20. Quant au TBS, il a connu une augmentation de 0,3 point. S'agissant du taux d'achèvement au secondaire (TACH), il a progressé de 2,1 points.

Le nombre d'établissements au niveau supérieur est resté quasi-constant au public et au privé entre 2018/2019 et 2019/2020. Le nombre d'établissements privés est largement supérieur à celui du public en 2019/2020 avec une proportion de 70,8%. Le taux de transition au supérieur est de 80% en 2019/20 contre 81,7% en 2018/19, soit une baisse de 1,7 points. Il est plus élevé chez les garçons (86,9%) que chez les filles (70,4%).

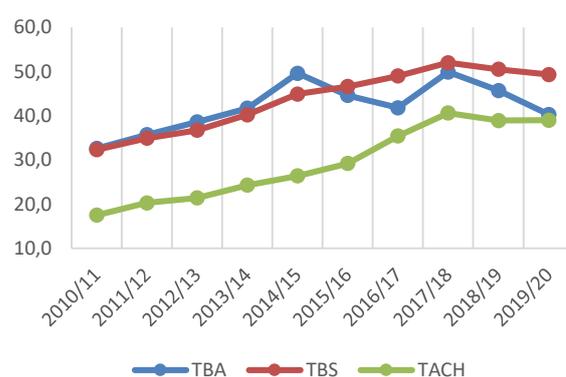
Tableau 34 : Taux brut d'admission, de scolarisation et d'achèvement selon le niveau d'enseignement.

	Primaire			Post-primaire			Secondaire		
	Valeur en 2019/20	Ecart par rapport à		Valeur en 2019/20	Ecart par rapport à		Valeur en 2019/20	Ecart par rapport à	
		2010/11	2018/19		2010/11	2018/19		2010/11	2018/19
TBA (%)	94,9	9,2	3,1	40,3	7,7	-5,4	16,7	7,1	-8,3
Garçons	96,3	9,4	-3,9	38,6	3,0	-4,9	17,8	5,5	-9,0
Filles	93,5	9,1	-2,2	42,1	12,6	-6,0	15,4	8,4	-7,8
TBS (%)	86,6	9,0	-2,2	49,3	17,0	-1,2	21,9	11,2	0,3
Garçons	85,8	5,6	-2,6	45,3	9,3	-1,8	24,0	10,1	-0,2
Filles	87,5	12,5	-1,7	53,6	25,0	-0,5	19,8	12,1	0,8
TAP/TACH (%)	60,3	8,2	-1,4	39,0	21,5	0,1	17,5	9,4	2,1
Garçons	56,0	0,9	-1,4	35,5	14,3	-0,8	19,8	9,6	2,0
Filles	64,9	15,8	-1,4	42,6	28,3	0,9	15,1	9,1	2,2

Graphique 30 : Evolution du TBA, TBS et TAP au primaire



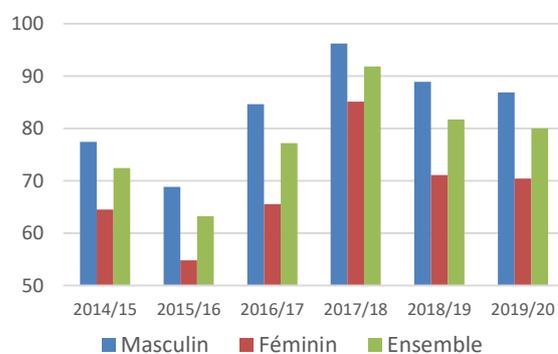
Graphique 31 : Evolution du TBA, TBS et TACH au post-primaire



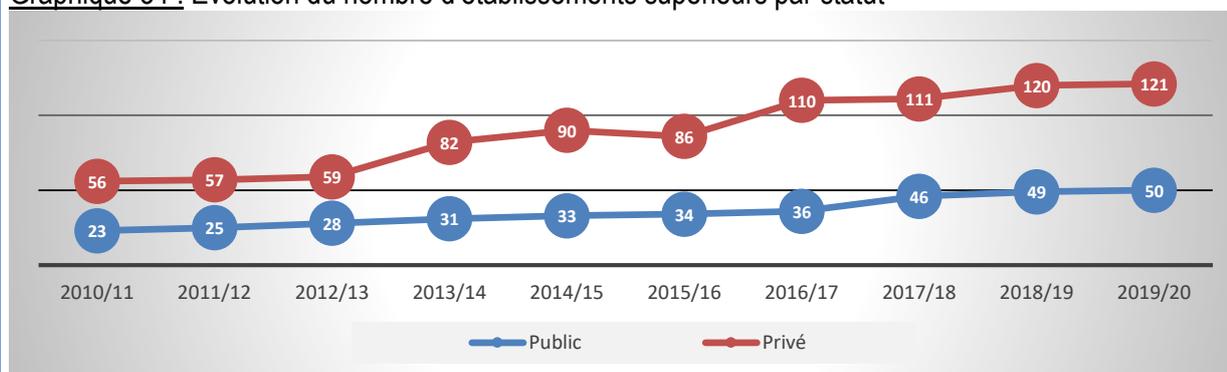
Graphique 32 : Evolution du TBA, TBS et TACH au secondaire



Graphique 33 : Taux brut de transition du secondaire au supérieur (%) selon le sexe



Graphique 34 : Evolution du nombre d'établissements supérieurs par statut



IV.2.3. Droit à la santé

Points saillants :

- Baisse du rayon moyen d'action théorique à un centre de santé à 5,6 km ;
- Un médecin pour 9 927 habitants en conformité avec la norme OMS (un médecin pour 10 000 habitants) ;
- Baisse de 2,3 points de la proportion de CSPS remplissant la norme en personnel.

Commentaire général

L'Etat burkinabè s'est engagé à jouer son rôle pour l'effectivité du droit à la santé à travers la mise en place continue d'infrastructures sanitaires opérationnelles et le recrutement régulier du personnel soignant. Le Burkina Faso dispose en 2020 de près de 3 838 structures sanitaires. Selon le type, on dénombre entre autres 6 centres hospitaliers universitaires, 9 centres hospitaliers régionaux, 46 centres médicaux avec antenne chirurgicale, 2 041 centres de santé et de promotion sociale (CSPS).

Le rayon moyen d'accès théorique (RMAT) à un centre de santé (y compris le privé) qui était de 6,5 km en 2011, s'est réduit continuellement, passant de 5,8 km en 2019 à 5,6 km en 2020.

En 2020, le nombre d'habitants par médecin a baissé comparativement à 2019. En effet, le ratio est d'un médecin pour 9 927 habitants en 2020 contre un médecin pour 10 927 habitants en 2019. Ce ratio est en baisse continue depuis 2011 où il était de 22 017.

En 2019, le nombre de pharmaciens et celui de sages-femmes d'état/maïeuticiens d'état par habitants ont évolué comparativement en 2018. Par contre, le ratio nombre d'infirmiers diplômés d'état (IDE) a connu une dégradation en 2019, en passant d'un infirmier pour 2 419 habitants à un infirmier pour 2 423 habitants, soit une hausse de 4 habitants par infirmier.

Pour ce qui est de la norme minimale en personnel de santé, la proportion de CSPS remplissant cette norme est de 84,8% en 2020 avec une baisse de 2,3 points par rapport à 2019. Depuis 2018, cet indicateur évolue en dents de scie. En rappel, un CSPS remplit la norme en personnel lorsqu'il dispose d'au moins un infirmier d'Etat ou breveté, une sage-femme ou une accoucheuse et un agent itinérant de santé ou un manœuvre.

Tableau 35 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire.

Type de structure	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Centres hospitalier universitaire (CHU)	3	3	3	3	4	5	6	6	6	6
Centres hospitalier national (CHN)	1	1	1	1	0	0	-	-	-	-
Centres hospitalier régional (CHR)	9	9	9	9	9	8	8	8	9	9
Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA)	44	44	45	47	47	46	45	45	45	46
Centre médical (CM)	36	51	32	35	43	52	57	63	71	71
CSPS	1 443	1 495	1 606	1 643	1 698	1 760	1 839	1 896	1 948	2 041
Dispensaires isolés	165	164	123	127	119	134	136	131	131	111
Maternités isolées	26	24	14	15	12	10	8	9	10	9
Etablissements privés de soins hospitaliers*	80	79	78	84	94	98	133	135	150	165
Etablissements privés de soins non hospitaliers**	301	306	306	323	301	352	397	409	443	476
Officines	-	-	174	191	193	255	246	151	207	243
Dépôts pharmaceutiques privés	-	-	519	525	524	542	617	478	595	661
Ratio habitant par CSPS	9 730	9 677	9 759	9 824	9 856	9 731	9 624	9 645	9 662	9 623
Rayon moyen d'action théorique en km (y compris le privé)	6,5	6,4	6,5	6,4	6,2	6,1	6	5,9	5,8	5,6

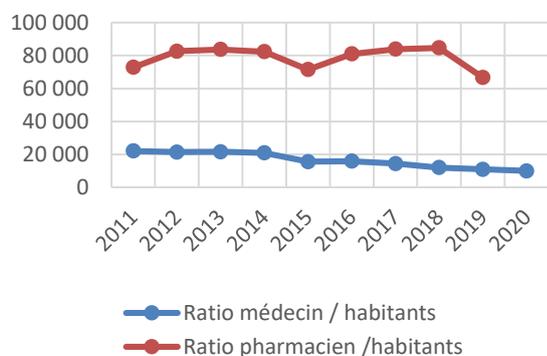
(*) (Polyclinique, clinique et centre médical) (**) (Cabinet médical, cabinet de soins infirmiers, cabinet dentaire, clinique d'accouchement, CSPS)

Tableau 36 : Personnel de santé et ratio personnel de santé par habitants.

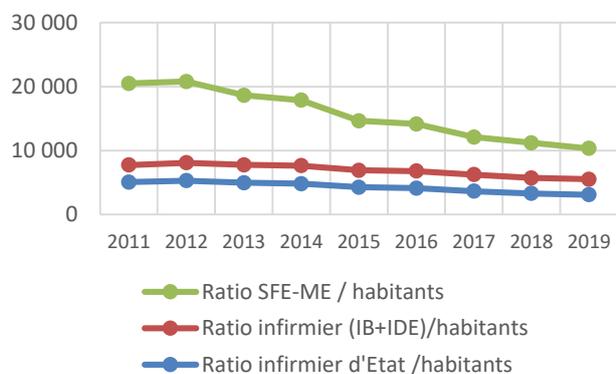
	Valeur en 2019	*Ratio personnel de santé / habitants				
		2011	2017	2018	2019	2020
Médecins (y compris les spécialistes)	1 910	22 017	14 404	12 000	10 927	9 927
Pharmaciens	313	72 863	83 898	84 703	66 678	nd
Infirmiers diplômé d'Etat (IDE)	6 789	5 056	3 619	3 281	3 074	nd
Infirmiers (IB+IDE)	1 824	2 679	2 610	2 419	2 423	nd
Sages-Femmes d'Etat/ Maïeuticiens d'Etat	4 320	12 754	5 874	5 510	4 831	nd

*Non compris le secteur privé

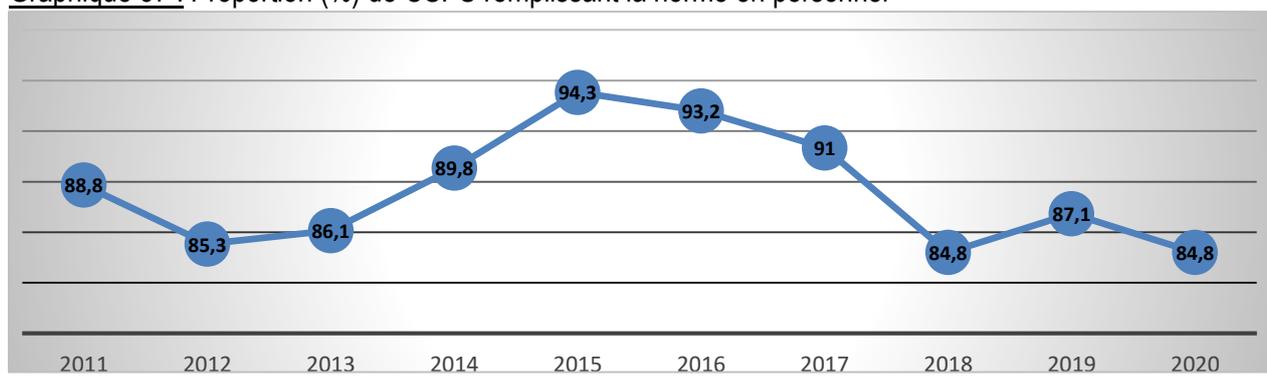
Graphique 35 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien



Graphique 36 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME



Graphique 37 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel



IV.2.4. Droit à un niveau de vie suffisant (1/2)

Points saillants

- Baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire en 2018 par rapport à 2014 ;
- Environ 3 ménages sur 4 établis en zones non loties en 2016 ;
- Prévalence de la sous-alimentation élevée en milieu urbain (56,9%) en 2014.

Commentaire général

Le droit à un niveau de vie suffisant implique la possibilité pour chaque citoyen de vivre à l'abri du besoin et dans une sécurité en termes de logement, d'alimentation, de vêtements et de moyens de subsistance, etc. La pauvreté est donc la négation de ce droit et le principal indicateur de la non effectivité du droit inaliénable pour tout citoyen à un niveau de vie suffisant.

En 2018, plus d'une personne sur 3 (36,2%) vit en dessous du seuil national de pauvreté monétaire (194 629 FCFA) au Burkina-Faso contre 40,1% en 2014 pour un seuil de 153 530 FCFA, soit une baisse de 3,9 points de pourcentage. L'incidence de la pauvreté varie selon le sexe. En effet, près de 2 hommes sur 5 (42,3%) sont pauvres contre 1 femme sur 3 (32,8%). En termes de sévérité, 5,0% des hommes sont sévèrement pauvres contre 4,8% de femmes. Par ailleurs, le taux de pauvreté est plus élevé en milieu rural (44,6%) qu'en milieu urbain (10,0%). La région du Nord présente le plus fort taux (70%) de pauvreté en 2018.

Les données sur les caractéristiques des logements montrent que plus de 3 ménages sur 4 (75,3%) sont établis en zones non loties en 2016. En d'autres termes, 24,7% des ménages sont établis dans des logements qui garantissent un niveau d'acceptabilité moyen et potentiellement accessibles aux commodités en eau et en électricité. Ces chiffres sont restés quasi-stables par rapport à 2009 où 76,3% des ménages étaient établis en zones non loties.

Selon le milieu de résidence, la prévalence de la sous-alimentation diffère en 2014. Ainsi, cette prévalence est plus accentuée en milieu urbain (56,9%) qu'en milieu rural (27,0%). Sur les 13 régions, celles des Hauts-Bassins et du Centre-Sud ont un taux de prévalence plus élevé respectivement de 40,0% et de 39,9%. Selon l'ampleur du déficit alimentaire, le milieu urbain enregistre un déficit de 466 calories contre 161 calories en milieu rural.

Tableau 37 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2018 selon le milieu de résidence et le sexe (en %).

	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Féminin	Masculin	
Incidence de la pauvreté	10,0	44,6	32,8	42,3	36,2
Profondeur de la pauvreté	2,2	11,2	10,9	12,4	9,3
Sévérité de la pauvreté	0,8	4,1	4,8	5,0	3,3

Tableau 38 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) selon le sexe et la région (en %)

	Incidence de la pauvreté			Profondeur de la pauvreté			Sévérité de la pauvreté		
	2009	2014	2018	2009	2014	2018	2009	2014	2018
Sexe									
Masculin	47,5	41	42,3	15,4	9,9	12,4	6,8	3,4	5,0
Féminin	37,6	30,4	32,8	11,8	7,5	10,9	5,2	2,6	4,8
Région									
Boucle du Mouhoun	42,3	59,7	50,6	12,2	15,4	14,3	4,8	5,6	5,7
Cascades	48,1	22,6	20,6	14,8	4,4	5,4	6,4	1,3	1,9
Centre	41,5	9,6	5,3	14,9	2	1,1	7,5	0,6	0,3
Centre-Est	62,1	36,1	53,3	23,2	10,6	19,7	11,3	4,2	9,5
Centre-Nord	57	47	60,8	19,8	10,9	20,0	9,2	3,6	8,4
Centre-Ouest	39,1	51,6	53,9	10	11,8	14,6	3,7	3,7	5,5
Centre-Sud	49,1	40,5	26,1	15,6	9,3	5,8	6,6	3	2,0
Est	51,8	50,1	45,1	16,3	11,7	11,5	7	3,7	3,9
Hauts-Bassins	64,6	34,4	34,0	23,7	7,3	8,5	11,3	2,3	3,2
Nord	57,4	70,4	70,9	20,1	18,9	25,6	9,2	6,8	11,7
Plateau Central	28,3	45,2	34,2	8,5	10,9	9,2	3,6	3,6	3,5
Sahel	27,6	20,6	44,2	7,4	3,8	13,0	2,9	1,1	5,2
Sud-Ouest	42,7	41,5	45,0	11,2	10,1	10,8	4,1	3,5	3,6
Ensemble	46,7	40,1	36,2	15,1	9,7	9,3	6,7	3,3	3,3

Tableau 39 : Répartition des ménages selon le milieu et la zone de résidence

Milieu de résidence	EICVM 2009		EMC 2014		SIGI 2016	
	Lotie	Non lotie	Lotie	Non lotie	Lotie	Non lotie
Urbain	76,6	23,4	82,8	17,2	77	23
Rural	8,8	91,2	6,5	93,5	5,8	94,2
Ensemble	23,7	76,3	28,1	71,9	24,7	75,3

Source : Tableau de bord social 2017, INSD

Tableau 40 : Prévalence de la sous-alimentation (%) et ampleur du déficit alimentaire par région en 2014.

	Prévalence de la sous-alimentation (%)	Ampleur du déficit alimentaire (en calories)
Région		
Boucle du Mouhoun	27,9	171
Cascades	28,9	179
Centre	31,9	530
Centre-Est	32,1	199
Centre-Nord	24,6	145
Centre-Ouest	20,3	120
Centre-Sud	39,9	256
Est	12,8	68
Hauts-Bassins	40,0	272
Nord	38,4	239
Plateau Central	27,6	166
Sahel	33,8	206
Sud-Ouest	37,1	247
Milieu de résidence		
Urbain	56,9	466
Rural	27,0	161
Ensemble	34,9	227

IV.2.5. Droit à un niveau de vie suffisant (2/2)

Points saillants

- La nature comme lieu d'aisance pour 36,7% des ménages en 2018 ;
- Amélioration du taux d'accès en eau potable en milieu rural de 1 point de pourcentage ;
- Baisse du taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain dans 6 régions.

Commentaire général

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est très déterminant pour la réalisation du droit à un niveau de vie suffisant. Les conditions de pauvreté susmentionnées rendent difficiles l'accès à l'assainissement. Dans sa détermination de rendre effectifs les droits humains, le gouvernement œuvre à l'accès à l'eau potable et à la vulgarisation des lieux d'aisance adaptés et des conditions d'assainissement.

Le taux d'accès à l'eau potable au Burkina Faso s'est amélioré, passant ainsi de 75,4% en 2019 à 76,4% en 2020. Cette hausse est surtout imputable à l'amélioration de son accessibilité en milieu rural où ce taux est passé de 68,4% en 2019 à 69,5% en 2020 soit une progression de 1,1 points de pourcentage. En milieu urbain, cette progression se situe à 0,4 point de pourcentage.

Le niveau d'accès à l'eau potable est aussi variable selon les régions. Les écarts persistent tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 2020, le taux d'accès reste plus élevé dans la région du Centre avec 99,1%. Elle est suivie des régions du Centre-Sud et du Plateau-Central où près de 9 ménages sur 10 ont accès à l'eau potable. Les régions de l'Est et du Sahel enregistrent les plus faibles taux. Dans ces régions, plus de 4 ménages sur 10 n'ont pas accès à l'eau potable.

En milieu rural, excepté la région du Sahel où le taux d'accès s'est dégradé de 1 point de pourcentage, toutes les autres régions ont connu une amélioration plus ou moins remarquable. En milieu urbain, l'accès à l'eau s'est dégradé dans 6 régions notamment le Centre-Nord et les Cascades.

Le taux global d'accès à l'assainissement est de 25,3% en 2020 contre 23,6% en 2019. Il s'est ainsi amélioré de 1,7 points de pourcentage. La région du Centre enregistre le plus fort taux (43,8%) et le Sahel le plus faible (15,0%).

En 2018, plus d'un ménage sur 3 (36,7%) font leurs besoins dans la nature tandis que 14,4% et 47,8% utilisent respectivement des latrines améliorées et non améliorées. La proportion de ménages qui font leurs besoins dans la nature est en baisse de 4,8 points de pourcentage par rapport à 2015 où il se situait à 41,5%.

Du mode d'évacuation des ordures en 2018, plus de 3 ménages sur 5 (60,9%) évacuent leurs déchets dans la nature. Parmi ces ménages, 77,5% résident en milieu rural.

Tableau 41 : Taux d'accès (en %) à l'eau potable et à l'assainissement selon le milieu de résidence et par région.

Région	Accès à l'eau potable (%)							Accès à l'assain. global (%)	
	National	Milieu rural				Milieu urbain			
	2020	2019	2020		2019	2020		2019	2020
			Valeur	Ecart / à 2019		Valeur	Ecart / à 2019		
B. Mouhoun	71,5	67,0	69,8	2,8	88,0	87,7	-0,3	22,2	25,4
Cascades	67,0	59,9	60,5	0,6	95,3	94,4	-0,9	16,2	19,6
Centre	99,1	89,9	90,2	0,3	99,9	99,7	-0,2	43,9	43,8
Centre-Est	75,7	78,1	80,0	1,9	61,9	62,2	0,3	20,7	21,6
Centre-Nord	74,0	70,7	71,9	1,2	100,0	93,6	-6,4	16,2	19,2
Centre-Ouest	73,6	70,4	71,1	0,7	87,5	88,7	1,2	20,0	21,3
Centre-Sud	87,7	86,7	87,3	0,6	90,5	91,6	1,1	14,1	23,9
Est	56,8	54,6	55,2	0,6	74,5	73,9	-0,6	15,6	15,6
Hauts-Bassins	74,1	56,1	58,6	2,5	92,5	94,8	2,3	28,8	30,5
Nord	78,3	76,0	76,6	0,6	87,2	87,6	0,4	22,6	24,8
Plateau Central	86,0	84,6	85,8	1,2	85,5	87,5	2	20,7	21,1
Sahel	58,5	58,2	57,2	-1	75,0	74,1	-0,9	14,8	15,0
Sud-Ouest	79,9	75,4	78,0	2,6	90,9	91,4	0,5	18,9	19,2
Ensemble	76,4	68,4	69,5	1,1	92,9	93,3	0,4	23,6	25,3

Tableau 42 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance par milieu de résidence et région

	Latrine améliorée				Latrine non améliorée				Dans la nature			
	2009	2014	2015	2018	2009	2014	2015	2018	2009	2014	2015	2018
Milieu de résidence												
Rural	1,1	3,9	3,9	7,3	24,5	28,8	40,3	39,5	74,4	67,3	55,8	52,0
Urbain	14,2	18,8	25,7	30,1	75,1	73,4	67,9	66,1	10,7	7,8	6,4	3,2
Région de résidence												
Boucle du Mouhoun	0,6	2,1	1,8	3,4	48,2	46,0	57,7	65,5	51,2	51,8	40,5	30,7
Cascades	1,3	5,8	13,9	12,5	60,2	54,4	46,2	60,1	38,6	39,8	39,9	26,3
Centre	17,9	25,1	28,5	42,6	69,8	68,9	61,4	55,1	12,1	5,9	10,1	2,0
Centre-Est	1,0	9,1	8,8	14,2	28,1	24,3	30,1	34,9	70,9	66,5	61,1	50,4
Centre-Nord	5,4	5,3	11,3	14,1	22,1	25,1	56,9	35,2	72,5	69,5	31,8	50,5
Centre-Ouest	0,7	4,0	10,8	7,2	23,2	25,8	40,4	46,0	76,0	70,0	48,8	45,5
Centre-Sud	1,9	2	1,2	4,9	18,1	10,4	21,5	29,4	79,9	87,6	77,3	65,8
Est	0,5	1,4	5,2	6,0	13,5	17,1	29,9	26,3	86,0	81,5	64,9	67,6
Hauts-Bassins	6,0	3,6	6,5	4,3	66,1	73,9	74,4	76,7	27,9	22,4	19,1	14,5
Nord	0,6	1,7	4,2	3,1	34,2	47,0	56,5	45,5	65,2	51,3	39,3	51,4
Plateau Central	3,4	17,5	13,2	10,2	32,2	41,4	39,3	41,5	64,3	41	47,5	43,2
Sahel	0,3	2,6	0,7	20,3	11,9	12,0	36	33,4	87,7	85,4	63,3	46,3
Sud-Ouest	0,8	2,3	3,1	4,1	21,9	23,6	29,6	38,6	77,2	73,8	67,3	57,0
Ensemble	4,7	8,0	10,2	14,4	38,6	41,4	48,3	47,8	56,7	50,5	41,5	36,7

Source : Tableau de bord social 2020, INSD.

Source : Rapports bilan du PN-AEPA, MEA ; Résultats de l'enquête permanente sur les ouvrages d'assainissement, MEA

Tableau 43 : Mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence en 2018.

	Dépotoir public	Ramassage	Brulées par le ménage	Enterrée par le ménage	Dépotoir sauvage	Autres
Rural	3,5	3,3	6,2	4,9	77,5	4,6
Urbain	11,9	50,5	11,4	0,8	24,5	0,9
Ensemble	6,1	18,1	7,9	3,6	60,9	3,5

Source : Tableau de bord social 2020, INSD.

IV.2.6. Droit au travail et à la sécurité sociale

Points saillants :

- 80% de taux d'emploi de la population en 2015 ;
- 4,7% de taux de chômage au Burkina Faso en 2018 au sens BIT.

Commentaire général

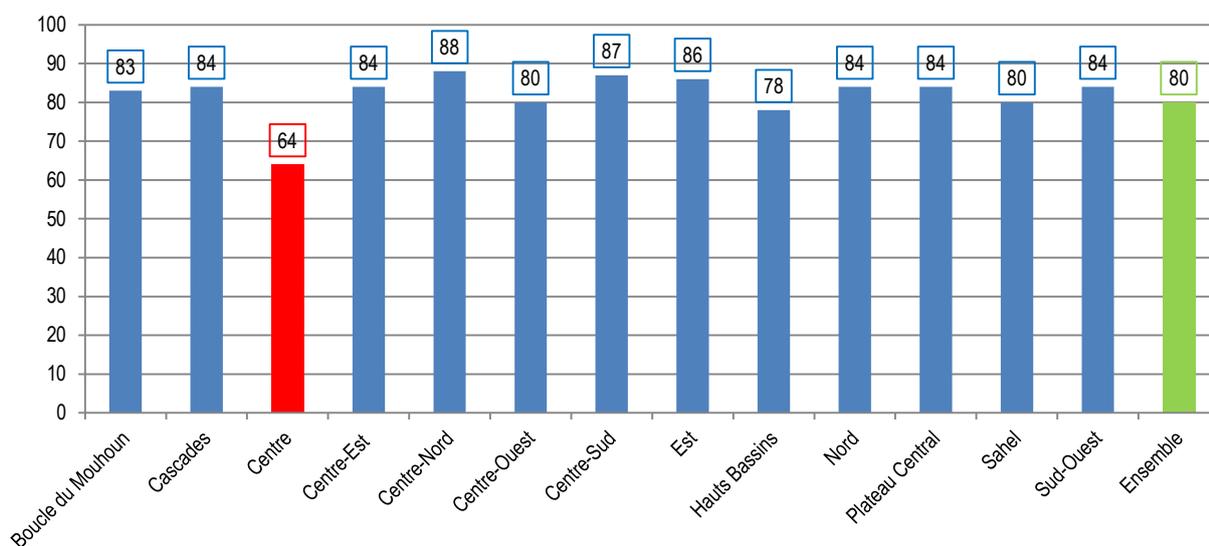
En 2015, le taux d'emploi de la population burkinabè est de 80%. Ce taux désigne le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population en âge de travailler. La région du Centre (64%) a le plus faible taux tandis que le plus fort taux s'observe dans le Centre-Nord (88%). Le taux d'emploi de la population s'est accru de 16,6 points par rapport à 2014 où il était de 63,4%.

Au sens large, le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs (élargis) dans la main d'œuvre élargie. Le chômage au sens large prend donc en compte les chômeurs découragés et les chômeurs non disponibles dans la période de référence. Ainsi, ce taux est de 4% en 2015 au Burkina Faso contre 3,3% en 2007. Il présente des disparités suivant les régions. La région du Centre avec 11,6% connaît le plus fort taux de chômage et celle du Centre-Nord a le plus faible taux (0,5%).

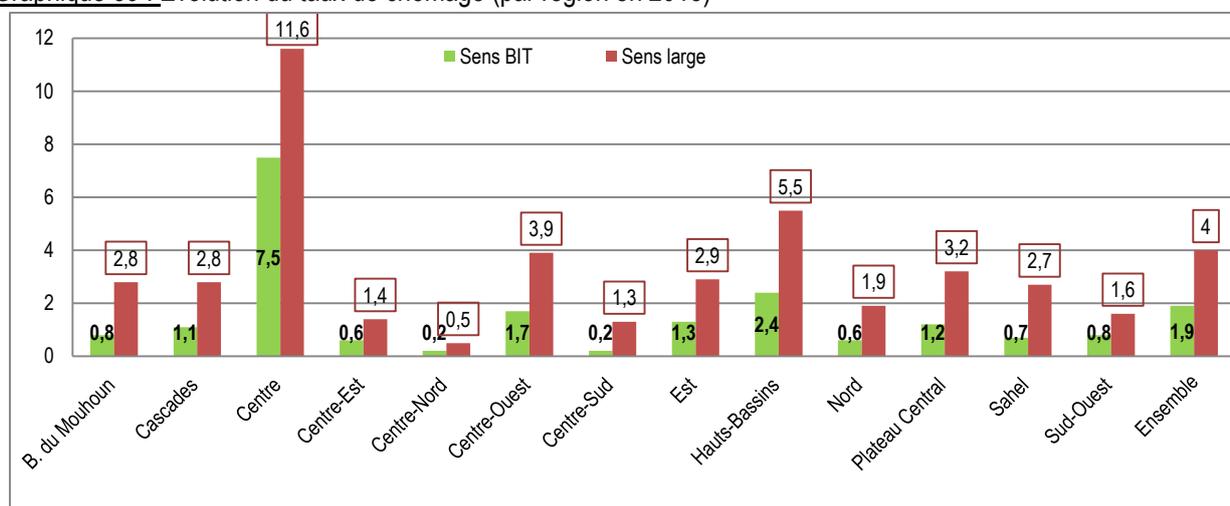
L'analyse selon le milieu de résidence montre que le milieu urbain (6,9%) est plus touché par le chômage que le milieu rural (0,4%) en 2015.

Au sens du BIT, le taux de chômage est le pourcentage de la population au chômage par rapport à la population active. Il est estimé à 4,7% en 2018 contre 1,9% en 2015. Selon le milieu de résidence, ce taux est plus élevé en milieu urbain (7,4%) qu'en milieu rural (3,3%).

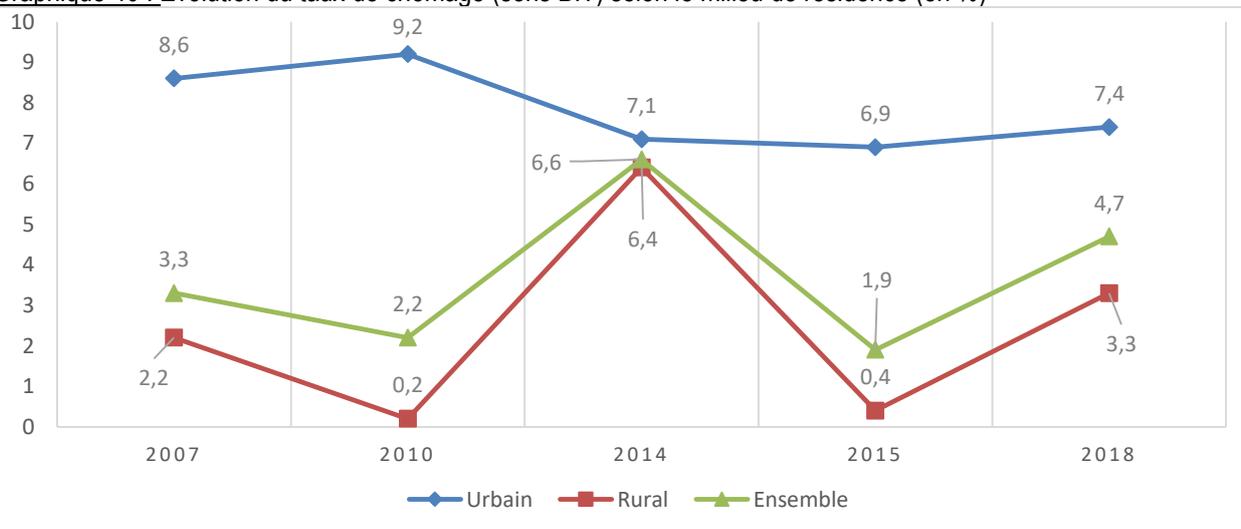
Graphique 38 : Taux d'emploi (%) de la population par région en 2015



Graphique 39 : Evolution du taux de chômage (par région en 2015)



Graphique 40 : Evolution du taux de chômage (sens BIT) selon le milieu de résidence (en %)



IV.3. Droits catégoriels

IV.3.1. Droits de l'enfant

Points saillants

- Hausse de 51,2% du nombre d'enfants entrés dans les maisons d'arrêt et de correction ;
- 38,5% d'enfants victimes de violence fréquentant les services sociaux ;
- Augmentation de 158,0% des enfants et jeunes non scolarisés.

Commentaire général

Le nombre de mineurs conduits devant les juridictions pour enfants connaît une évolution significative entre 2011 et 2020. En effet, le rythme moyen de croissance annuelle est de 18,8% pour les mineurs en conflit avec la loi et de 14,2% pour les mineurs en danger. Les données de 2019 n'ont pu être obtenues du fait de la suppression des juridictions pour enfants et la mise en place tardive des sections et des chambres des mineurs dans les tribunaux de grande instance conformément à la loi n°15-2019/AN portant organisation judiciaire au Burkina Faso. Par rapport à 2018, on constate une évolution de 30% pour les mineurs en conflit avec la loi et une régression de 73% pour les mineurs en danger.

Le nombre d'enfants entrés dans les établissements pénitentiaires est de 328 en 2020 contre 217 en 2019, soit une hausse de 51,2%. Le nombre d'entrées des mineurs pour 100 000 enfants dans les établissements pénitentiaires est de 13 en 2020 contre 9 en 2019 et 26 en 2011. Certains mineurs (5 en 2020, 4 en 2019 et 33 en 2014) entrés dans les établissements pénitentiaires sont âgés de moins de 13 ans (majorité pénale).

Les services de l'action sociale ont été fréquentés en 2020 par 24 920 usagers enfants contre 22 654 en 2019, soit une augmentation de 10%. Parmi les enfants ayant eu recours aux services de l'action sociale en 2020, 9 605 (38,5%) sont victimes de violence dont 53,0% de sexe féminin. Le nombre d'enfants/jeunes non scolarisés est celui qui a le plus augmenté entre 2019 et 2020 (158,0%), suivi de celui des enfants/jeunes placés en institution avec 72,7%. Par ailleurs, on observe une régression du nombre d'enfants victimes de violence (-12,6%), d'exploitation sexuelle (-12,0%) et de traite (-6,1%).

Tableau 44 : Variation du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger.

	Valeur en 2020	Taux de croissance annuelle moyen (%) entre 2011 et 2020	Variation (%) par rapport à 2018
Enfants en conflit avec la loi	371	18,8	30%
Mineurs en danger	63	14,2	-73%

Graphique 41 : Nombre de mineurs en conflit avec la loi et nombre d'enfants en danger enregistrés par les juges des enfants

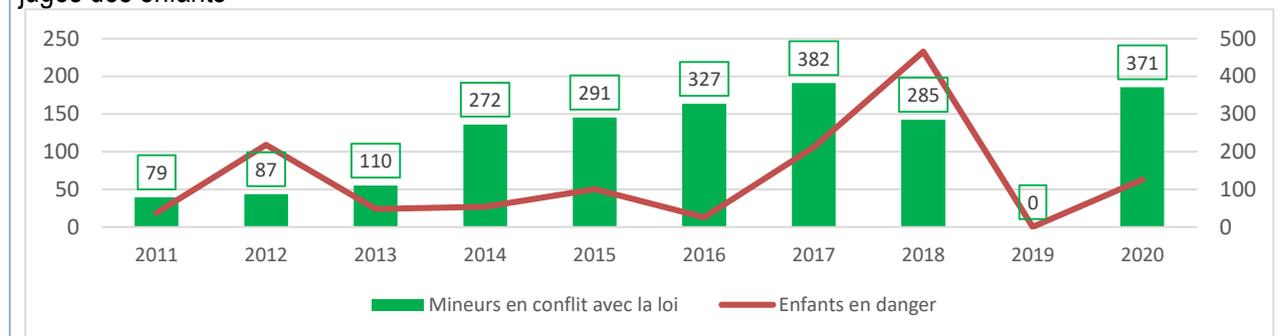


Tableau 45 : Nombre d'enfants entrés dans les maisons d'arrêt et de correction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enfants entrés	483	501	545	673	536	529	563	446	217	328
Moins de 13 ans	23	12	13	33	13	11	8	3	4	5
13-18 ans	460	489	532	640	523	518	555	443	213	323
Entrées pour 100.000 enfants (13-18 ans)	26	26	27	32	24	23	24	18	9	13

Graphique 42 : Ratio enfants entrés pour 100 000 enfants de 13 à 18 ans

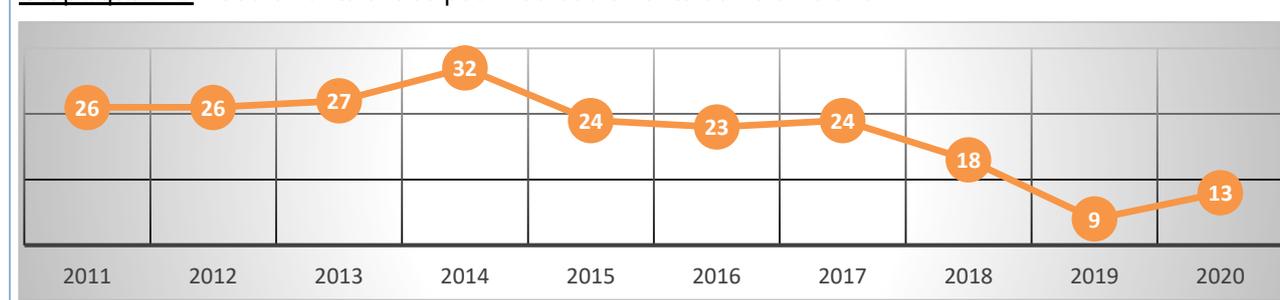


Tableau 46 : Répartition des usagers enfants des services enfance par type de cas en 2020

Type de cas	Nombre d'enfants usagers			Proportion de filles (%)	Poids par type(%)	Variation (%) par rapport à	
	2013	2019	2020			2013	2019
Enfants parrainés	59	29	45	57,8	0,2	-23,7	55,2
Enfants et jeunes placés en apprentissage	58	99	56	64,3	0,2	-3,4	-43,4
Enfants orphelins	2 114	2 634	4 034	52,9	16,2	90,8	53,2
Enfants abandonnés	85	106	93	54,8	0,4	9,4	-12,3
Enfants victimes de violences	5 519	10 986	9 605	53,0	38,5	74,0	-12,6
Enfants victimes d'exploitation sexuelle	27	83	73	90,4	0,3	170,4	-12,0
Enfants vivant dans la rue	349	250	285	21,1	1,1	-18,3	14,0
Enfants victimes de traite	620	1 265	1 522	22,1	6,1	145,5	20,3
Enfants/jeunes en conflit avec la loi	409	229	215	9,8	0,9	-47,4	-6,1
Enfants/jeunes placés en famille	13	8	8	87,5	0,0	-38,5	0,0
Enfants/jeunes placés en institution	30	22	38	44,7	0,2	26,7	72,7
Enfants/jeunes scolarisés	2 311	3 450	3 891	51,9	15,6	68,4	12,8
Enfants/jeunes non scolarisés	76	243	627	44,3	2,5	725,0	158,0
Enfants/jeunes déscolarisés	145	284	366	53,1	1,5	152,4	28,9
Enfants trouvés	211	332	324	53,1	1,3	53,6	-2,4
Autres enfants	1 673	2 679	3 738	48,8	15,0	123,4	39,5
Ensemble	12 026	22 654	24 920	49,5	100,0	107,22	10,00

IV.3.2. Droits de la femme

Points saillants

- Baisse du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié ;
- Baisse considérable du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié au Sahel ;
- Légère baisse du nombre de cas de violences conjugales déclarées.

Commentaire général

En 2020, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires a connu une baisse de 1,8 points de pourcentage. En effet, il est passé de 79,0% en 2019 à 77,2% en 2020. Depuis 2014, ce taux enregistre une baisse continue passant ainsi de 86,2% à 77,2% soit une régression de 9 points de pourcentage, excepté 2017 où il s'est légèrement amélioré. Ainsi, de moins en moins de femmes accouchent dans un établissement sanitaire sous l'assistance d'un personnel qualifié. La région du Centre enregistre le taux le plus élevé se situant à 95,9%. Par contre au Sahel, moins de 2 femmes sur 5 (37,3%) accouchent dans un établissement sanitaire sous l'assistance d'un personnel qualifié.

En 2020, le nombre de cas de violences conjugales déclarées au Burkina Faso a connu une baisse. De 1 454 cas signalés en 2019, il se chiffre à 1 345 en 2020 (-7,5%). Cependant, excepté 2020, ce nombre est en progression depuis 2013. La majorité des victimes sont des femmes (75,9%). Concernant la répartition des violences conjugales par région, le Centre enregistre la plus forte proportion (17% des cas) suivie de la région des Hauts-Bassins (16,1% des cas). La région du Centre-Est enregistré la plus faible proportion (2% des cas).

Tableau 47 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires.

Région	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	86,1	88,4	83,9	93,2	87,4	81,1	82,5	79,2	77,2	74,6
Cascades	78,9	89,6	88	89,2	86,4	89,9	97,7	98,4	95,2	91,8
Centre	93,3	89,4	86,2	100,4	100,0	95,8	98,8	99	92,0	95,9
Centre Est	78,8	83,4	79,6	87,7	83,8	83,7	79,6	83,7	78,3	80,6
Centre Nord	71,6	73,1	81,1	82,9	79,9	81,1	83,5	80,9	76,2	72,4
Centre Ouest	72,4	81,2	72,2	77,8	75,6	74,9	76,8	75,4	73,1	75,4
Centre Sud	76,1	76	73,7	74,7	71,3	68,4	69,9	66,8	64,6	62,0
Est	68,5	72,6	70,4	76,3	72,7	72,7	78,3	77,5	71,9	71,1
Hauts Bassins	84,7	92,7	88,6	90,5	88,9	86,9	88,9	88,7	85,7	85,6
Nord	84,8	88,9	88,6	95,7	93,3	91,5	90,7	89,8	88,7	87,3
Plateau Central	85,7	87,6	81	85,7	82,4	78,2	81,0	80,4	74,6	78,5
Sahel	63	68,5	70,7	77,4	73,7	73,5	74,5	71	63,9	37,3
Sud-Ouest	67,4	71,5	81,8	77	78,7	80,6	85,9	85,8	84,6	85,5
Ensemble	75,5	79,1	80,5	86,2	83,4	80,9	83,9	83,1	79,0	77,2

Source : Annuaire statistiques de la santé

Graphique 43 : Evolution du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié



Graphique 44 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe.

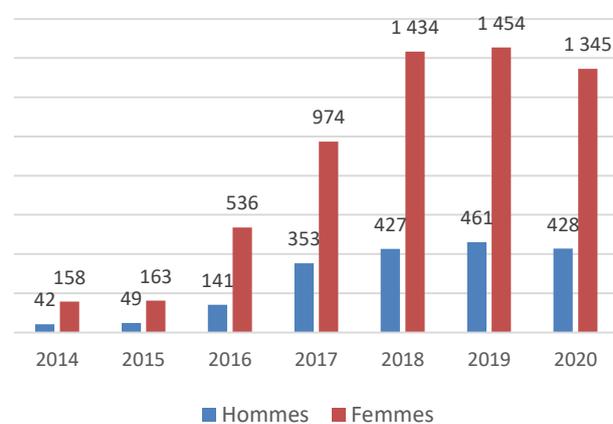


Tableau 48 : Femmes victimes de violences conjugales déclarées par région.

Région	Nombre total de femmes victimes			Variation par rapport à 2019 (%)	Proportion des femmes victimes en 2020 (%)
	2013	2019	2020		
Boucle du Mouhoun	58	90	140	55,6	80,5
Cascades	7	38	63	65,8	78,8
Centre	40	223	229	2,7	76,3
Centre-Est	14	123	28	-77,2	75,7
Centre-Nord	9	69	53	-23,2	82,8
Centre-Ouest	34	115	88	-23,5	78,6
Centre-Sud	10	70	56	-20,0	62,2
Est	55	124	89	-28,2	82,4
Hauts-Bassins	21	264	217	-17,8	74,3
Nord	9	94	69	-26,6	70,4
Plateau Central	6	53	57	7,5	82,6
Sahel	6	70	124	77,1	83,2
Sud-Ouest	13	121	132	9,1	66,0
Ensemble	282	1 454	1 345	-7,5	75,9

IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté

Points saillants

- Surpopulation carcérale de 41,6% ;
- Plus d'un détenu sur 3 en attente de jugement.

Commentaire général

En 2020, le taux d'occupation moyen de l'ensemble des établissements pénitentiaires (EP) est de 141,6% contre 156,6% en 2019 soit une baisse de 15 points de pourcentage. La surpopulation carcérale reste toujours une réalité au Burkina Faso. Les taux d'occupation les plus préoccupants sont observés dans les EP de Diapaga (241,7%), de Koudougou (226,7%), de Dédougou (209,2%), de Boromo (208,3%) et dans la prison de haute sécurité (204%). Cependant, certaines maisons d'arrêt et de correction (MAC) ne connaissent pas de surpopulation carcérale. Il s'agit entre autres de celles de Djibo (17,5%), de Yako (60,8%), de Kongoussi (75,0%) et de Koupéla (79,2%).

Comparativement à 2019, le nombre de détenus par garde de sécurité pénitentiaire (GSP) dans l'ensemble des EP est resté stable au 31 décembre 2020 où il se situe à 4,2. Les MAC de Ouagadougou (7,7 détenus par GSP) et de Diapaga (6,3 détenus par GSP) connaissent les ratios les plus élevés.

Le nombre de détenus en attente de jugement dans les établissements pénitentiaires du Burkina Faso a connu une baisse en 2020 mais reste cependant élevé. En effet sur un total de 7 401 détenus, 2 670 sont en attente de jugement, soit plus d'un tiers du nombre total.

Tableau 49 : Détenus par statut et proportion de détenus en attente de jugement au 31 décembre

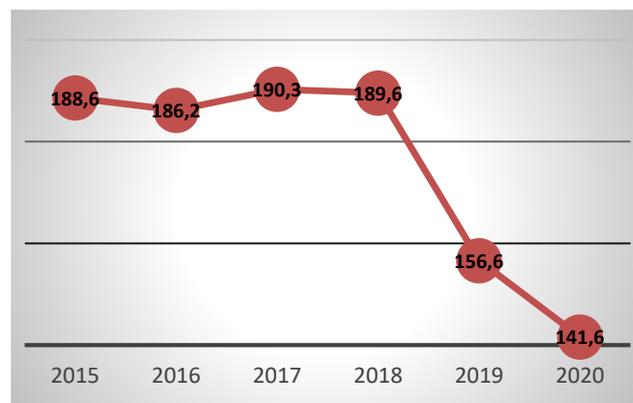
Statut	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En attente de jugement	1 618	1 684	2 185	2 578	3 242	3 201	2 681	2 866	2 979	2 670
OMD	262	67	47	75	109	17	11	0	0	0
Condamnés	3 159	3 284	3 744	4 174	4 193	4 452	5 148	4 946	4 380	4 731
Ensemble des détenus	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670	7 840	7 812	7 359	7 401
Proportion de détenus en attente de jugement (%)	32,1	33,4	36,6	37,8	43,0	41,7	34,2	36,7	40,5	36,1

Source : Annuaire statistique de la justice, MJ.

Tableau 50 : Taux d'occupation des EP et évolution du ratio détenus par GSP au 31 décembre

Etablissements pénitentiaires	Taux d'occupation (%) des EP					Ratio détenus par GSP				
	Valeurs			Ecart par rapport à :		Valeur			Ecart par rapport à :	
	2011	2019	2020	2011	2019	2011	2019	2020	2011	2019
Banfora	154,2	200,8	196,7	42,5	-4,1	5,4	3,6	3,9	-1,5	0,3
Baporo	60,0	73,8	58,8	-1,2	-15	1,8	1,3	1,0	-0,8	-0,3
Bobo-Dioulasso	270,6	373,9	89,4	-181,2	-284,5	4,8	3,7	3,7	-1,1	0
Bogandé	104,2	120,8	111,7	7,5	-9,1	4,8	3,2	2,7	-2,1	-0,5
Boromo	120,0	202,5	208,3	88,3	5,8	4,4	5,0	4,6	0,2	-0,4
Dédougou	130,8	183,3	209,2	78,4	25,9	4,1	3,3	3,7	-0,4	0,4
Diapaga	81,7	226,7	241,7	160	15	3,5	6,6	6,3	2,8	-0,3
Diébougou	60,0	185,8	189,2	129,2	3,4	3,8	5,4	5,2	1,4	-0,2
Djibo	87,5	33,3	17,5	-70	-15,8	4,6	1,3	0,7	-3,9	-0,6
Dori	117,5	91,7	84,2	-33,3	-7,5	3,8	2,3	2,5	-1,3	0,2
Fada N'gourma	273,3	217,5	203,3	-70	-14,2	9,6	4,5	4,4	-5,2	-0,1
Gaoua	76,7	156,0	174,7	98	18,7	3,7	4,3	4,8	1,1	0,5
Kaya	186,7	140,8	154,2	-32,5	13,4	5,5	3,0	3,4	-2,1	0,4
Kongoussi	61,7	61,7	75,0	13,3	13,3	2,8	1,9	2,4	-0,4	0,5
Koudougou	168,3	187,5	226,7	58,4	39,2	4,6	3,9	4,4	-0,2	0,5
Koupéla	-	88,3	79,2	-	-9,1	-	2,7	2,4	-	-0,3
Léo	104,2	107,5	115,8	11,6	8,3	5,0	2,4	2,5	-2,5	0,1
Manga	132,5	105,0	92,5	-40	-12,5	8,4	3,4	3,1	-5,3	-0,3
Nouna	45,0	68,3	85,0	40	16,7	2,8	1,8	2,5	-0,3	0,7
Orodara	38,3	105,0	124,2	85,9	19,2	1,6	2,2	2,6	1	0,4
Ouagadougou (MACO)	269,5	160,8	160,7	-108,8	-0,1	7,2	7,8	7,7	0,5	-0,1
Ouagadougou (PHS)	-	208,3	204,0	-	-4,3	-	5,7	5,5	-	-0,2
Ouahigouya	90,8	170,8	166,7	75,9	-4,1	2,7	4,3	4,0	1,3	-0,3
Tenkodogo	244,2	196,7	182,5	-61,7	-14,2	7,7	5,0	4,2	-3,5	-0,8
Tougan	68,3	87,5	84,2	15,9	-3,3	3,4	2,3	2,3	-1,1	0
Yako	-	56,7	60,8	-	4,1	2,5	2,0	1,9	-0,6	-0,1
Ziniaré	68,3	104,2	104,2	35,9	0	3,7	2,7	2,9	-0,8	0,2
Ensemble	149,1	156,6	141,6	-7,5	-15	5,1	4,2	4,2	-0,9	0

Graphique 45 : Evolution du taux d'occupation (%) des EP au Burkina Faso



Graphique 46 : Evolution du ratio détenus par GSP au Burkina Faso



V. Situation de quelques indicateurs du civisme

Situation de quelques indicateurs du civisme

Points saillants

- Participation de moins de 3 personnes en âge de voter sur 10 aux scrutins de 2020 ;
- Taux de participation d'environ 50% aux élections de 2020.

Commentaire général

Au cours de l'année 2015, 68 cas de justice privée ont été recensés. La justice privée, au sens des droits humains, est une situation où les victimes de violations de leurs droits recourent à des pratiques extrajudiciaires pour se venger et/ou pour infliger des douleurs physiques, morales, psychologiques ou autres. En outre, 25 manifestations violentes en milieu scolaire ont été recensées en 2020, en baisse de 2 unités par rapport à 2019. En 2017, ce nombre était de 104.

En 2015, 882 manifestations sur la voie publique ne respectaient pas la loi, soit 17,7% de l'ensemble.

Quant au nombre de contraventions en matière d'infractions au code de la route, 29 000 cas ont été enregistrés en 2020 contre 73 258 en 2019, soit une baisse de 60,4%.

Le taux de participation aux élections est le rapport entre le nombre de votants et le nombre d'inscrits. En 2015, il était de 60,0% pour la présidentielle et de 60,1% pour les législatives. Concernant le taux d'inscription, il représente le rapport entre le nombre d'inscrits et l'effectif de la population en âge de voter. Ce taux était de 65,6% en 2015 pour les deux élections. La proportion burkinabè ayant effectivement voté à la présidentielle de 2015 est de 39,4% et de 39,5% pour les législatives.

Quant aux élections présidentielle et législatives de 2020, les taux de participation sont respectivement de 50,22% et de 49,66%. Le taux d'inscription ces élections est de 58,7%. Par rapport à la population totale en âge de voter, 29,6% ont voté pour la présidentielle et 29,1% pour les législatives.

Tableau 51 : Etat de quelques indicateurs du civisme

	Contraventions au code de la route	Manifestations violentes en milieu scolaire	Manifestations sur la voie publique	Manifestations sur la voie publique respectant la loi
2015	70 270	-	4 977	4 095
2016	-	40	-	-
2017	78 000	104	-	-
2018	22 363	57	-	-
2019	73 258	27	-	-
2020	29 000	25		

Source : DGPC/MDHPC

Tableau 52 : Etat de quelques indicateurs du civisme (suite)

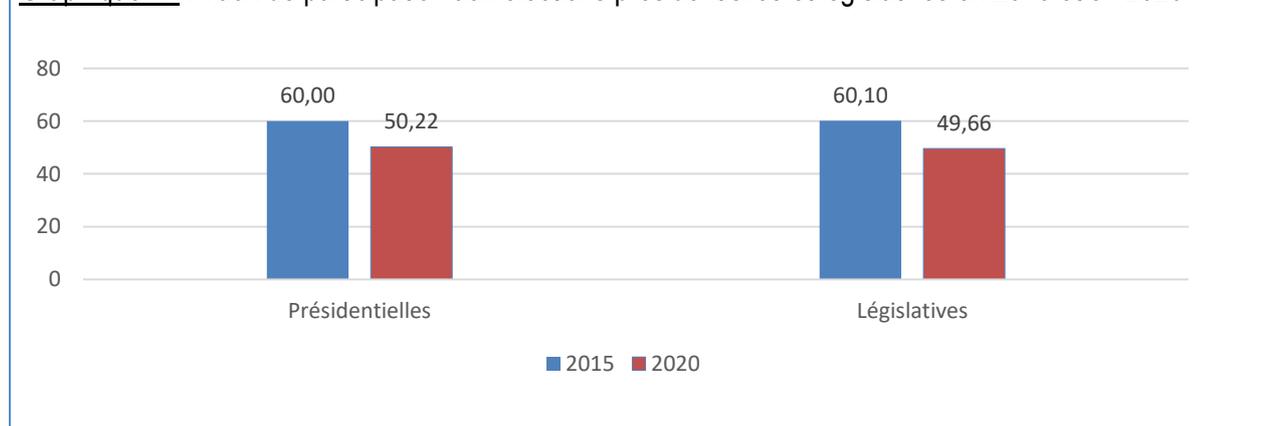
	Cas de justice privée	Opérateurs économiques contrôlés ayant fait l'objet d'amende	Proportion des opérateurs économiques contrôlés ayant fait l'objet d'amende
2015	68	-	-
2016	-	-	-
2017	-	11 816	97%
2018	-	-	nd
2019	-	-	93,4%
2020			nd

Tableau 53 : Participation aux élections en 2015.

	Présidentielles 2015	Législatives 2015	Municipales 2016	Présidentielles 2020	Législatives 2020
Population en âge de voter (18 ans et +)	8 404 966	8 404 966	8 700 860	10 044 901	10 044 901
<i>Dont femmes</i>	4 640 907	4 640 907	4 804 385	5 526 680	5 526 680
<i>Dont hommes</i>	3 764 059	3 764 059	3 896 475	4 518 221	4 518 221
Nombre d'inscrits	5 517 015	5 517 015	-	5 918 844	5 895 773
Nombre de votants	3 309 988	3 317 193	-	2 972 590	2 927 759
Taux de participation (en %)	60,0	60,1	-	50,22	49,66

Source : Projections démographiques de 2007 à 2020, INSD ; CENI

Graphique 47 : Taux de participation aux élections présidentielles et législatives en 2015 et en 2020



Chiffres clés

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020
Population	19 034 397	19 632 147	20 244 080	20 870 060	21 510 181
Moyens					
Assistants en droits humains	100	112	121	144	142
Conseillers en droits humains	105	123	132	138	147
Dotations budgétaires (en millions)	20 150,8	27 150,2	31 275,2	1 590,9	2 351,5
Consommation budgétaire	19 916,4	24 080,1	21 181,0	1 589,4	1 084,6
Activités des droits humains et DIH					
Nombre de formations réalisées	45	34	57	60	45
Nombre de participants aux formations	2 645	2 120	2 027	1 744	1 297
Nombre de séances de sensibilisation	-	122	75	153	83
Nombre de participants aux séances de sensibilisation	-	16 010	8 274	6 329	4 729
Nombre de lecteurs reçus dans les SIEODH	3 521	5 058	5 998	5 165	2 173
Nombre de personnes reçues par les services d'écoute	341	308	328	232	227
Cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains enregistrés par les services du ministère	403	270	239	124	97
Activités du civisme					
Nombre de formations réalisées	15	21	16	5	3
Nombre de participants aux formations	649	959	773	203	111
Nombre de séances de sensibilisation	-	136	99	52	43
Nombre de participants aux séances de sensibilisation	-	22 996	20 103	15 461	47 935
Situation de quelques droits humains					
Droits civils et politiques					
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie	911	972	921	874	938
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique	1551	1 707	1 664	1 455	1 675
Proportion (%) de provinces ne disposant pas de TGI	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Temps moyen de traitement des affaires civiles	2 mois 7 jours	2 mois	1 mois 21 jours	1 mois 27 jours	1 mois 21 jours
Temps moyen de traitement des affaires commerciales	6 mois 27 jours	6 mois 27 jours	7 mois 02 jours	7 mois 3 jours	6 mois 23 jours
Temps moyen de traitement des affaires sociales	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 1 mois	1 an 4 mois
Temps moyen de traitement des affaires de FD	3 mois 6 jours	2 mois 20 jours	2 mois 02 jours	3 mois 19 jours	2 mois 5 jours
Temps moyen de traitement des affaires de CD	1 an 29 jours	1 an 2 mois	1 an 13 jours	1 an 2 mois	11 mois 26 jours
Temps moyen de traitement des affaires en instruction	3 ans 8 mois	4 ans 2 mois	4 ans 2 mois	4 ans 5 mois	5 ans 8 mois
Ratio magistrats pour 100 000 habitants	2,5	2,6	2,5	2,5	3,1
Ratio avocats pour 100 000 habitants	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0
Ratio huissiers pour 100 000 habitants	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Ratio notaires pour 100 000 habitants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Rayon moyen d'accès à un TGI	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1
Victime de mariage forcé	336	710	939	813	659
Victime de mariage précoce	176	267	381	513	536
Droits économiques, sociaux et culturels					
Taux brut d'admission au primaire (TBA)	100,1	102,6	104,8	98,0	94,9

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020
Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	86,1	88,5	90,7	88,8	86,6
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	58,2	60,3	63,0	61,7	60,3
Taux brut d'admission (TBA) au post-primaire	44,6	41,8	49,9	45,7	40,3
Taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire	46,6	49,0	52,0	50,5	49,3
Taux d'achèvement au post-primaire (TACH)	29,2	35,4	40,6	38,9	39,0
Taux brut d'admission (TBA) au secondaire	17	15,2	16,5	25,0	16,7
Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	15	16,2	17,6	21,6	21,9
Taux d'achèvement au secondaire (TACH)	9,8	11,2	14,8	15,4	17,5
Taux brut de transition du secondaire au supérieur	63,2	77,2	91,8	81,7	80,0
Rayon d'action moyen théorique en km (y compris le privé) à un centre de santé	6,1	6	5,9	5,8	5,6
Proportion (%) de CSPPS remplissant les normes en personnel	93,2	91,0	84,8	87,1	84,8
Ratio habitants/médecin	15 836	14 404	12 000	10 927	9 927
Ratio habitants/pharmacien	80 997	83 898	84 703	66 678	-
Ratio habitants/infirmier d'Etat	4 108	3 619	3 281	3 074	-
Ratio habitants/infirmier (IB+IDE)	2 663	2 610	2 419	2 423	-
Ratio habitant/SFE-ME	7 378	5 874	5 510	4 831	-
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	65,3	66,2	67,3	68,4	69,5
Droits catégoriels					
Nombre d'enfants victimes de violence répertoriés	3 982	7 330	8 637	10 986	9 605
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	80,9	83,9	83,1	79,0	77,2
Taux d'occupation (en%) des établissements pénitentiaires au 31 décembre	186,2	190,3	189,6	156,6	141,6
Taux d'encadrement des détenus par GSP	5,3	5,6	4,8	4,2	4,2
Situation du civisme					
Taux de participation aux élections présidentielles	-	-	-	-	50,8
Taux de participation aux élections législatives	-	-	-	-	50,8

Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectifs du personnel du ministère au 31 décembre	23
Tableau 2 : Effectif du personnel spécifique par sexe, par position et par catégorie au 31 décembre	23
Tableau 3 : Effectifs du personnel spécifique (ADH et CDH) selon la tranche d'âge au 31 décembre 2020.....	23
Tableau 4 : Allocations et consommations budgétaires du ministère (en millions de FCFA).....	25
Tableau 5 : Allocations budgétaires destinées aux activités des droits humains selon l'origine (millions de FCFA)	25
Tableau 6 : Nombre de séances de formation et de sensibilisation sur les droits humains.....	29
Tableau 7 : Nombre de participants aux sessions de formations et de sensibilisation sur les droits humains	29
Tableau 8 : Nombre de séances et participants aux formations sur l'approche basée sur les droits humains.....	29
Tableau 9 : Participants aux séances de formation sur le DIH selon la cible en 2020.....	29
Tableau 10 : Nombre de participants et de séances de formation sur le droit international humanitaire.....	29
Tableau 11 : Proportion (%) de lecteurs enregistrés par le MDHPC selon la profession et la région en 2020.....	31
Tableau 12 : Nombre de lecteurs enregistrés par les services de documentation du ministère par région et par sexe	31
Tableau 13 : Nombre de personnes reçues en écoute ordinaire par les services du ministère par région et par sexe.....	31
Tableau 14 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains selon le mode de saisine	33
Tableau 15 : Situation des cas enregistrés sur la période 2018-2020 au 31 décembre 2020	33
Tableau 16 : Cas de violations et/ou d'atteintes aux droits humains et victimes enregistrées.....	33
Tableau 17 : Nombre de cas et de victimes enregistrés par le ministère par région en 2020	33
Tableau 18 : Nombre de séances et de participants aux formations et sensibilisations sur le civisme	35
Tableau 19 : Nombre de séances et participants aux formations et sensibilisations sur la tolérance et la paix.....	35
Tableau 20 : Observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires existant au 31 décembre.....	35
Tableau 21 : Répartition et variation du nombre de conflits communautaires de 2020 par région	35
Tableau 22 : Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie	39
Tableau 23 : Rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI	41
Tableau 24 : Durée moyenne de traitement des affaires par matière.....	41
Tableau 25 : Nombre de demandeurs et de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire.....	41
Tableau 26 : Evolution de l'effectif des cas de mariage forcé et de mariage précoce par région.....	43
Tableau 27 : Nombre de radios* du Burkina Faso par catégorie	45
Tableau 28 : Nombre de stations de télévisions au Burkina Faso par catégorie.....	45
Tableau 29 : Indice de la liberté de la presse	45
Tableau 30 : Nombre de salles de classe et salles sans enseignants au primaire.....	47
Tableau 31 : Etablissements selon le niveau d'enseignement.....	47
Tableau 32 : Classes sans enseignants par région au primaire en 2019/2020	47
Tableau 33 : Proportions (%) d'élèves du primaire selon la distance moyenne parcourue.....	47
Tableau 34 : Taux brut d'admission, de scolarisation et d'achèvement selon le niveau d'enseignement.....	49
Tableau 35 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire.....	51
Tableau 36 : Personnel de santé et ratio personnel de santé par habitants.....	51
Tableau 37 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2018 selon le milieu de résidence et le sexe (en %).....	53
Tableau 38 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) selon le sexe et la région (en %).....	53
Tableau 39 : Répartition des ménages selon le milieu et la zone de résidence	53
Tableau 40 : Prévalence de la sous-alimentation (%) et ampleur du déficit alimentaire par région en 2014.....	53
Tableau 41 : Taux d'accès (en %) à l'eau potable et à l'assainissement selon le milieu de résidence et par région.....	55
Tableau 42 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance par milieu de résidence et région	55
Tableau 43 : Mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence en 2018.....	55
Tableau 44 : Variation du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger.....	59
Tableau 45 : Nombre d'enfants entrés dans les maisons d'arrêt et de correction	59
Tableau 46 : Répartition des usagers enfants des services enfance par type de cas en 2020.....	59
Tableau 47 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires.....	61
Tableau 48 : Femmes victimes de violences conjugales déclarées par région.....	61
Tableau 49 : Détenus par statut et proportion de détenus en attente de jugement au 31 décembre	63
Tableau 50 : Taux d'occupation des EP et évolution du ratio détenus par GSP au 31 décembre.....	63
Tableau 51 : Etat de quelques indicateurs du civisme.....	67
Tableau 52 : Etat de quelques indicateurs du civisme (suite).....	67
Tableau 53 : Participation aux élections en 2015.....	67

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des effectifs du personnel spécifique.....	23
Graphique 2 : Répartition du personnel spécifique par catégorie et par sexe (%) au 31 décembre	23
Graphique 3 : Répartition du personnel spécifique par ancienneté dans l'administration au 31 décembre 2020	23
Graphique 4 : Dotations et consommations des crédits délégués des DRDHPC en 2020 (millions de FCFA).....	25
Graphique 5 : Allocations budgétaires selon la provenance (millions FCFA).....	25
Graphique 6 : Allocations et consommations budgétaires (millions FCFA).....	25
Graphique 7 : Evolution du nombre d'OSC partenaires du ministère au 31 décembre.....	29
Graphique 8 : Evolution du nombre de personnes formées sur les droits humains et sur le DIH	29
Graphique 9 : Nombre de lecteurs reçus par les services de documentation du ministère.....	31
Graphique 10 : Nombre de personnes reçues en écoutes ordinaires par les services d'écoute du ministère	31
Graphique 11 : Cas d'atteintes et/ou de violations des droits humains enregistrés selon la catégorie	33
Graphique 12 : Situation des cas suivis en 2020 selon l'année d'enregistrement	33
Graphique 13 : Evolution du nombre de victimes enregistrées par les services du ministère.....	33
Graphique 14 : Evolution du nombre de participants aux séances de formation et de sensibilisation sur le civisme	35
Graphique 15 : Répartition des participants aux formations sur la prévention et la gestion des conflits communautaires en 2020	35
Graphique 16 : Evolution des conflits communautaires au 31 décembre	35
Graphique 17 : Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.	39
Graphique 18 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.	39
Graphique 19 : Nombre d'affaires nouvelles relatives à l'atteinte à l'intégrité physique enregistrées dans les TGI.....	39
Graphique 20 : Affaires nouvelles relatives à l'atteinte à l'intégrité physique par type d'infraction enregistrées dans les TGI en 2020	39
Graphique 21 : Rayon moyen d'accès (km) par TGI en 2020.....	41
Graphique 22 : Evolution des ratio magistrats et avocats pour 100 000 habitants	41
Graphique 23 : Victimes de mariage forcé selon le sexe	43
Graphique 24 : Victimes de mariage précoce selon le sexe	43
Graphique 25 : Evolution du nombre de victimes de mariage forcé et de mariage précoce	43
Graphique 26 : Repartition de radios selon la catégorie en 2019	45
Graphique 27 : Repartition des télévisions selon la catégorie en 2019.....	45
Graphique 28 : Evolution du nombre de médias de presse écrite.....	45
Graphique 29 : Proportion (%) de salles sans enseignants au primaire	47
Graphique 30 : Evolution du TBA, TBS et TAP au primaire.....	49
Graphique 31 : Evolution du TBA, TBS et TACH au post-primaire	49
Graphique 32 : Evolution du TBA, TBS et TACH au secondaire.....	49
Graphique 33 : Taux brut de transition du secondaire au supérieur (%) selon le sexe.....	49
Graphique 34 : Evolution du nombre d'établissements supérieurs par statut	49
Graphique 35 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien	51
Graphique 36 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME	51
Graphique 37 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel.....	51
Graphique 38 : Taux d'emploi (%) de la population par région en 2015	57
Graphique 39 : Evolution du taux de chômage (par région en 2015).....	57
Graphique 40 : Evolution du taux de chômage (sens BIT) selon le milieu de résidence (en %).....	57
Graphique 41 : Nombre de mineurs en conflit avec la loi et nombre d'enfants en danger enregistrés par les juges des enfants	59
Graphique 42 : Ratio enfants entrés pour 100 000 enfants de 13 à 18 ans.....	59
Graphique 43 : Evolution du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié.....	61
Graphique 44 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe.....	61
Graphique 45 : Evolution du taux d'occupation (%) des EP au Burkina Faso.....	63
Graphique 46 : Evolution du ratio détenus par GSP au Burkina Faso	63
Graphique 47 : Taux de participation aux élections présidentielles et législatives en 2015 et en 2020	67